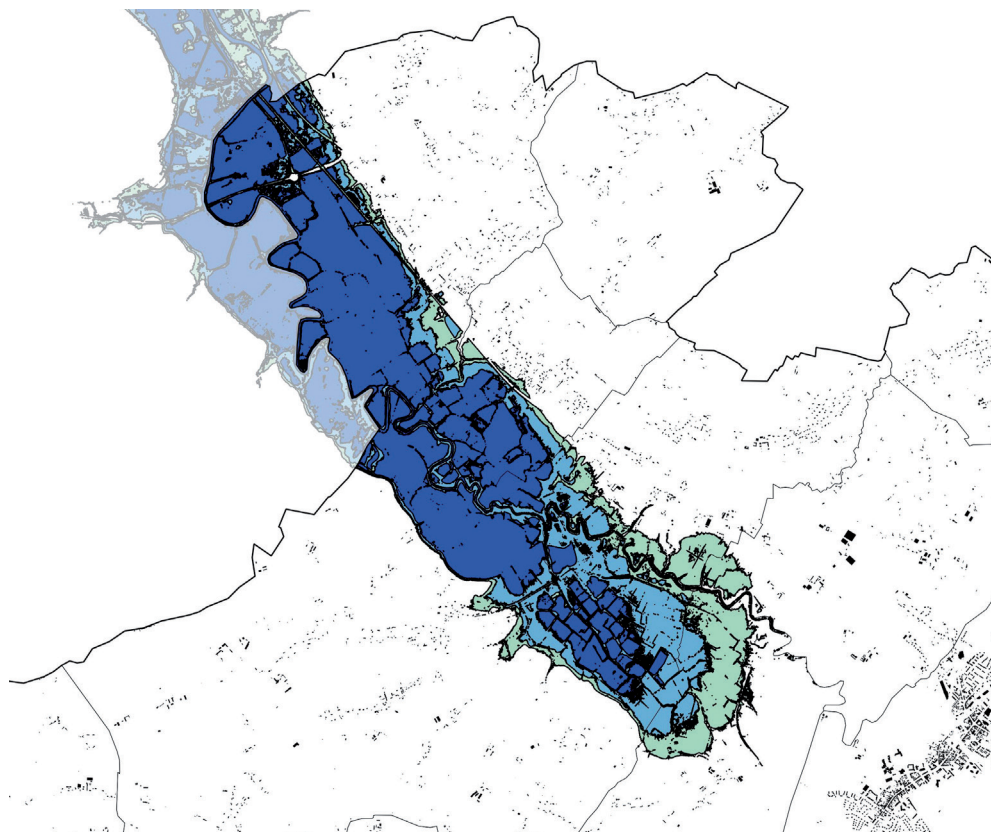


Cartographie des zones inondables par submersion marine
(source : Données DREAL)



- Plus d'1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m au dessus du niveau de référence

UN RISQUE D'INONDATION PAR SUBMERSION MARINE DANS LA VALLÉE DE LA TOUQUES, SUR LES COMMUNES SITUÉES EN AVAL DE PONT-L'EVÊQUE

Les communes de Bonneville-sur-Touques, Canapville, Pont-l'Évêque (quartier de Coudray-Rabut) Reux, Saint-Etienne-la-Thillaye et de Saint-Martin-aux-Chartrains sont concernées par le risque de submersion marine identifié par les cartes des zones sous le niveau marin.

EN BLEU FONCÉ : le principe général est celui de l'inconstructibilité.

EN BLEU INTERMÉDIAIRE : aucune zone nouvelle ne doit être ouverte à l'urbanisation et les constructions nouvelles sont soumises à prescriptions.

EN VERT TURQUOISE : aucune zone nouvelle ne doit être ouverte à l'urbanisation et des recommandations sont faites sur les constructions autorisées.

UN RISQUE D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT TRÈS LIMITÉ

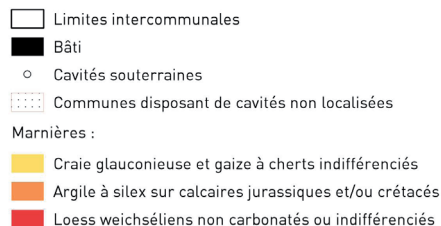
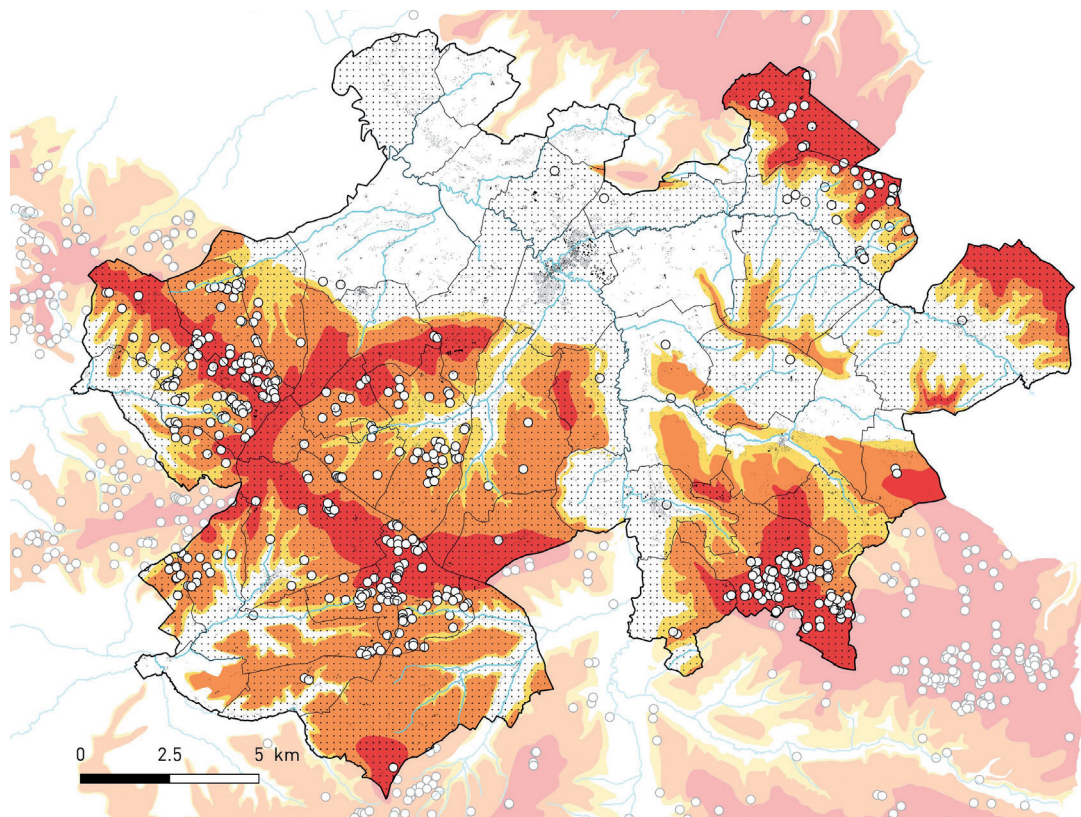
Les inondations par ruissellement se produisent par écoulement de volumes d'eau ruisselée et qui ne sont pas absorbés par le sol ou le réseau d'assainissement superficiel et souterrain. En milieu urbain, l'imperméabilisation du sol (bâtiments, voiries, parkings, etc...) limite l'infiltration des pluies et accentue le ruissellement.

Le territoire de la CC Terre d'Auge s'avère relativement peu concerné par ce risque. L'important réseau de haies bocagères, la densité de la couverture végétale ainsi que l'artificialisation relativement faible du territoire limitent les phénomènes de ruissellement.

Prendre en compte le risque inondation par submersion marine et les prescriptions établies au sein du règlement et du zonage.

Préserver l'armature bocagère qui limite les phénomènes de ruissellement sur le territoire.

Cartographie des cavités souterraines et marnières sur le territoire
 (source : Données DREAL)

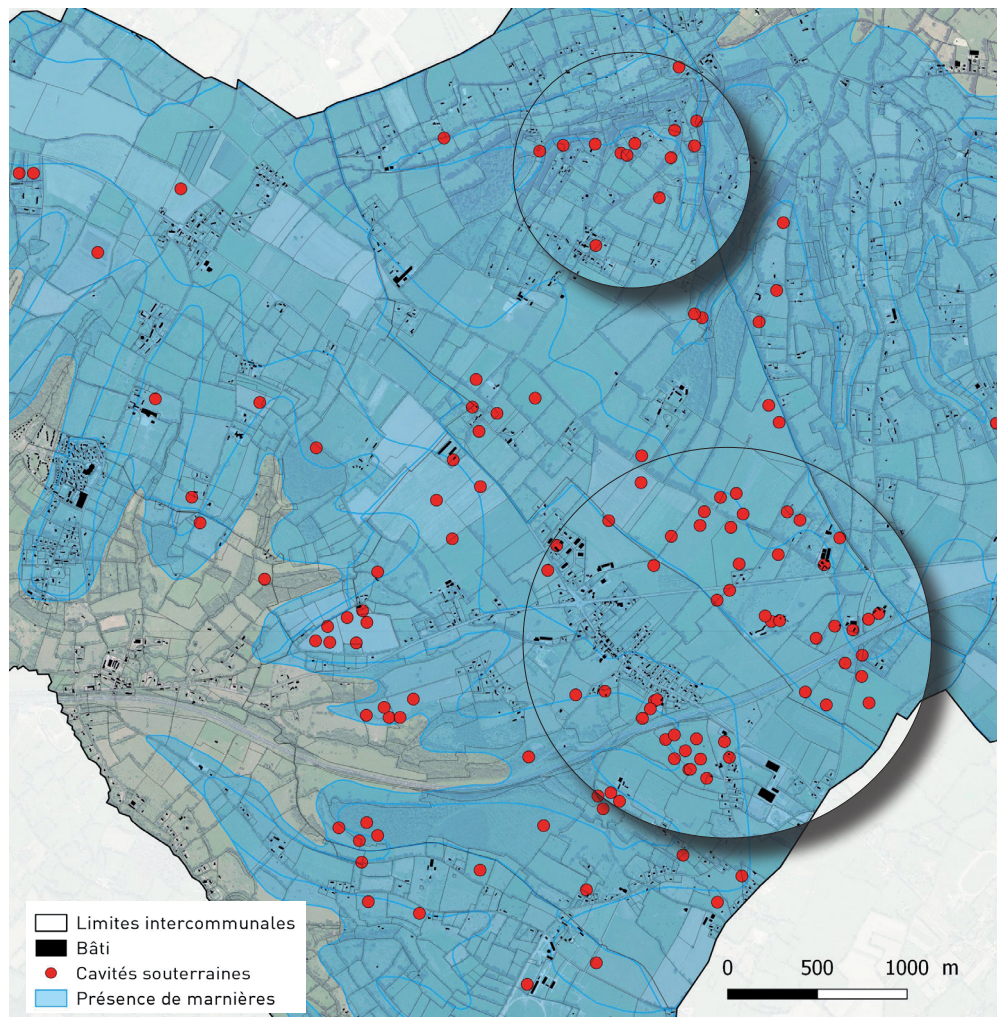


UN TERRITOIRE FORTEMENT TOUCHÉ PAR LA PRÉSENCE DE CAVITÉS SOUTERRAINES ET DE MANIÈRES

- Le territoire dispose d'environ **500 cavités souterraines recensées à l'échelle du territoire**, localisées plus particulièrement à l'Ouest (Annebault, Branville et Bourgeauville), au Sud-Ouest (Clarbec, Formentin, Le Fourmet), au Sud-Est (Saint-Philbert-des-Champs) et au Nord-Est (Saint-Benoît-d'Hébertot) du territoire.
- Par ailleurs, **33 communes sur 45 disposent de cavités souterraines non recensées**, à savoir Danestal, Branville, Annebault, Bourgeauville, Beaumont-en-Auge, Glanville, Reux, Clarbec, Le Torquesne, Saint-Hymer, Le-Breuil-en-Auge, Norolles, Saint-Philbert-des-Champs, Le Faulq, Le-Mesnil-sur-Blangy, Pierrefitte-en-Auge, Pont-l'Evêque (incluant le quartier de Coudray-Rabut), Bonneville-sur-Touques, Surville, Saint-Benoît-d'Hébertot, Saint-André-d'Hébertot, Les-Authieux-sur-Calonne, Bonneville-la-Louvet, Auvillars, Bonnebosq, Drubec, Formentin, La Roque-Baignard, Le Fournet, Manerbe, Repentigny et Valsemé.
- Le territoire est également concerné par la **présence de nombreuses marnières, qui recouvre près de 50% du territoire** et touche les parties Ouest (Branville, Annebault, Bourgeauville, Glanville, Beaumont-en-Auge), Sud-Ouest (Reux, Clarbec, Le Torquesne, Saint-Hymer, Pierrefitte-en-Auge), Sud (Norolles, Saint-Philbert-des-Champs, Le Brévedent, Le Faulq, Blangy-le-Château et Fierville-les-Parcs) et Nord-Ouest (Saint-Benoît-d'Hébertot, Saint-André-d'Hébertot et Bonneville-la-Louvet) du territoire.

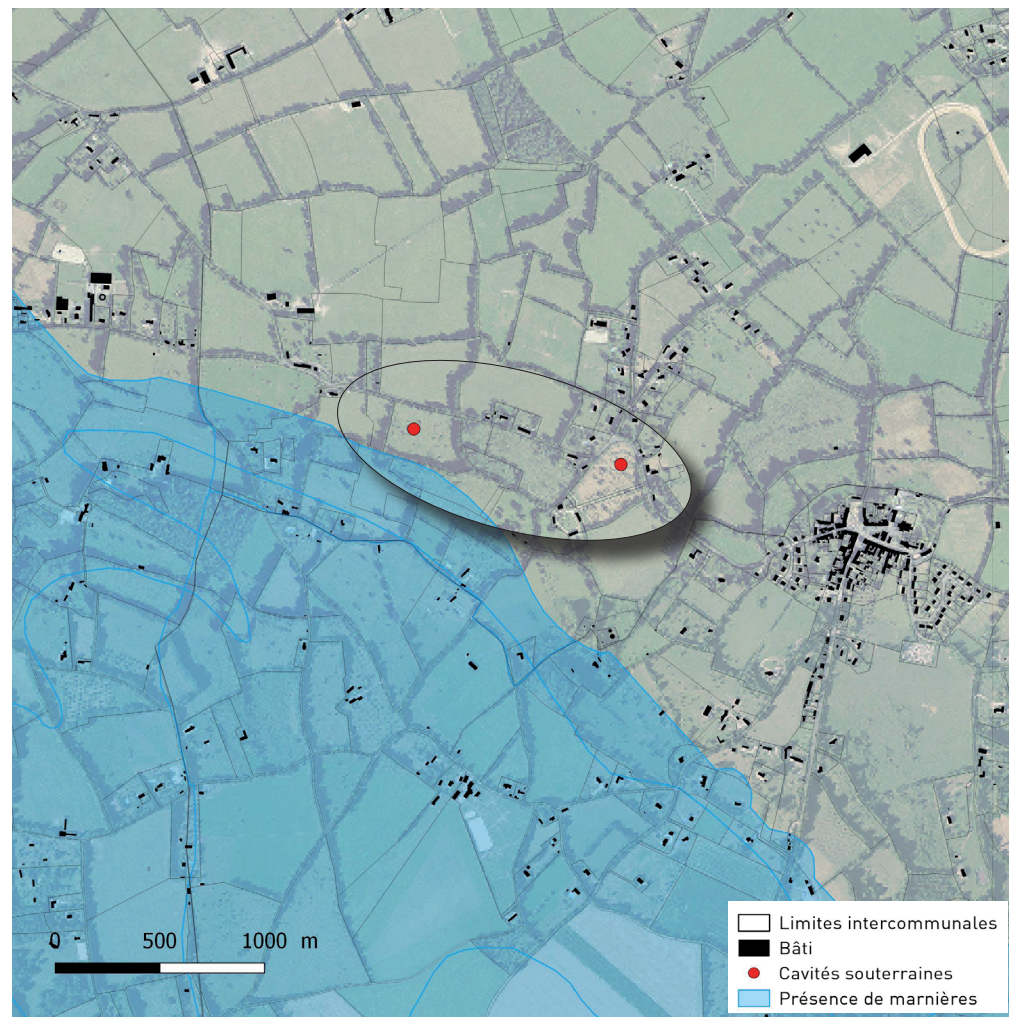
Prendre en compte au sein du règlement et du zonage des risques liées à la présence de ces cavités souterraines et marnières (effondrement, engouffrement..)

ZOOM DES CAVITÉS SUR LA PARTIE OUEST DU TERRITOIRE



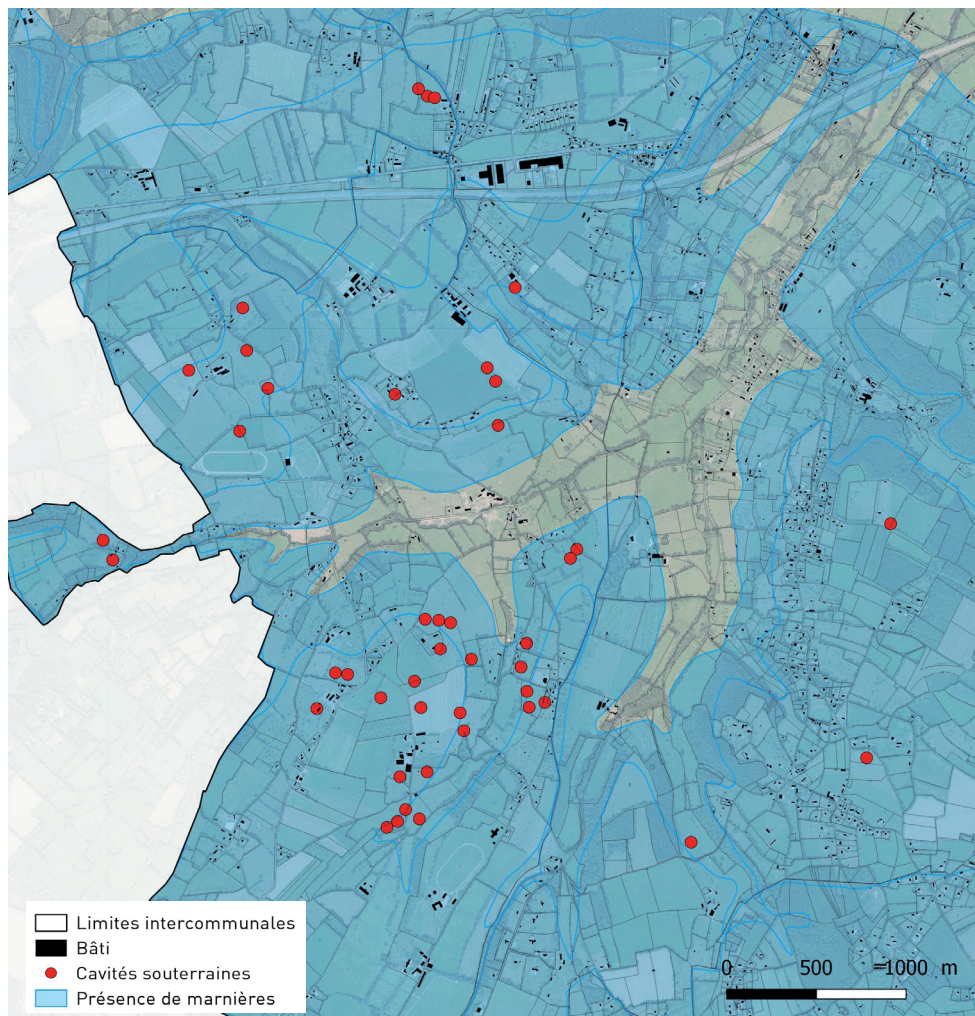
Dans ce secteur, **127 cavités souterraines ont été comptabilisées**, dont 55 à Bourgeauville, 51 à Annebault, 9 à Danestail, 8 à Branville et 4 à Glanville. **Certaines cavités se situent à proximité de zones urbanisées** comme c'est le cas à **Annebault** et **Bourgeauville**.

ZOOM DES CAVITÉS SUR SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE



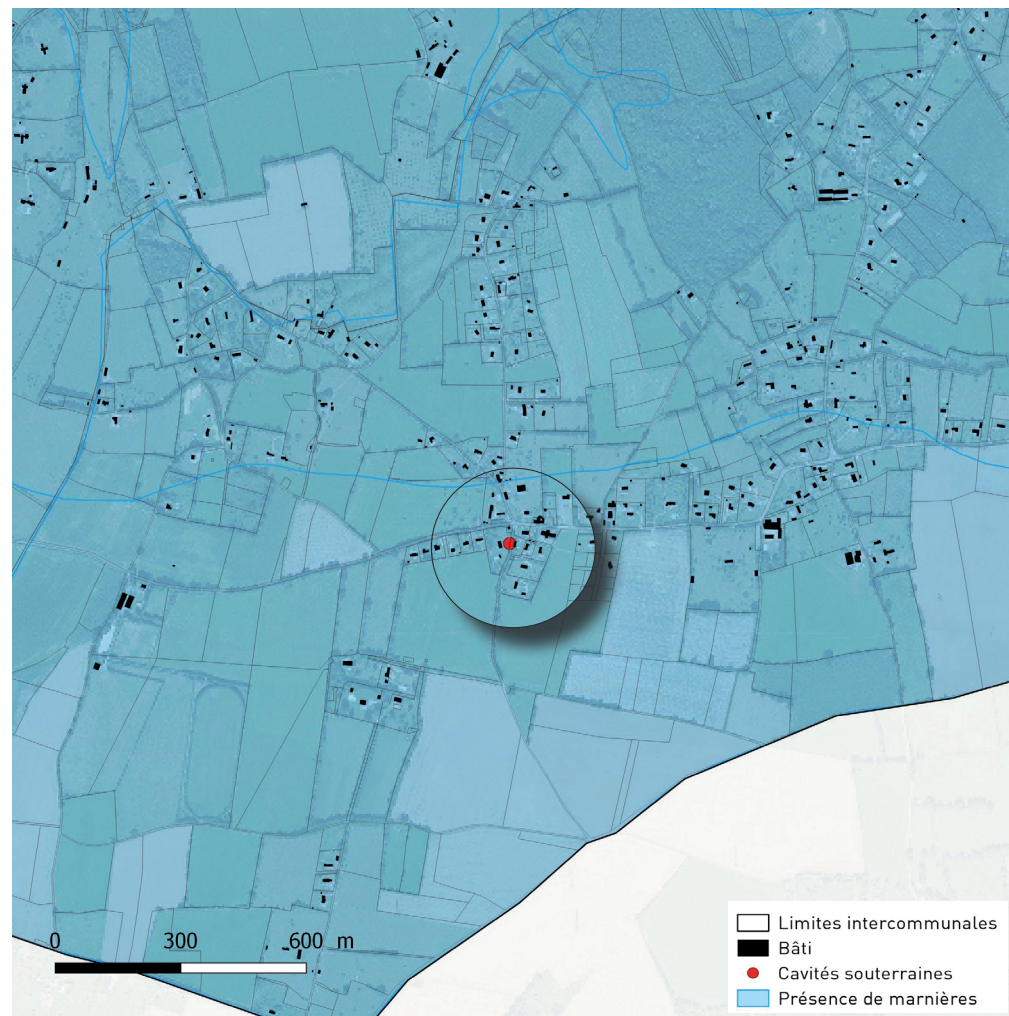
A Saint-Etienne-la-Thillaye, on recense **2 cavités souterraines situées loin de zones urbanisées**.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LA PARTIE SUD-OUEST DU TERRITOIRE



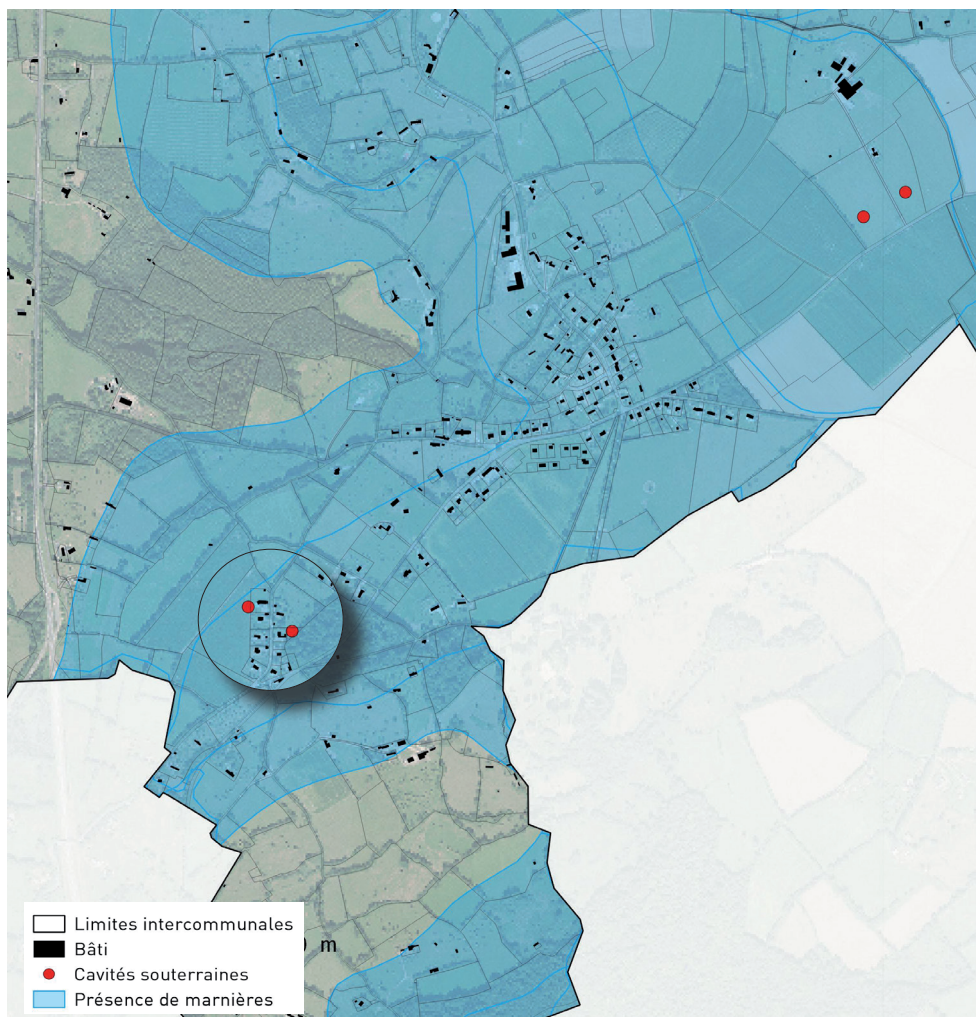
Dans ce secteur, **44 cavités souterraines ont été comptabilisées**, dont 37 à Clarbec, 3 à Saint-Hymer, 3 à Beaumont-en-Auge et une à Reux. Ces cavités semblent proches des secteurs urbanisés mais **se localisent en réalité en dehors des taches urbaines existantes**.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LE TORQUESNE



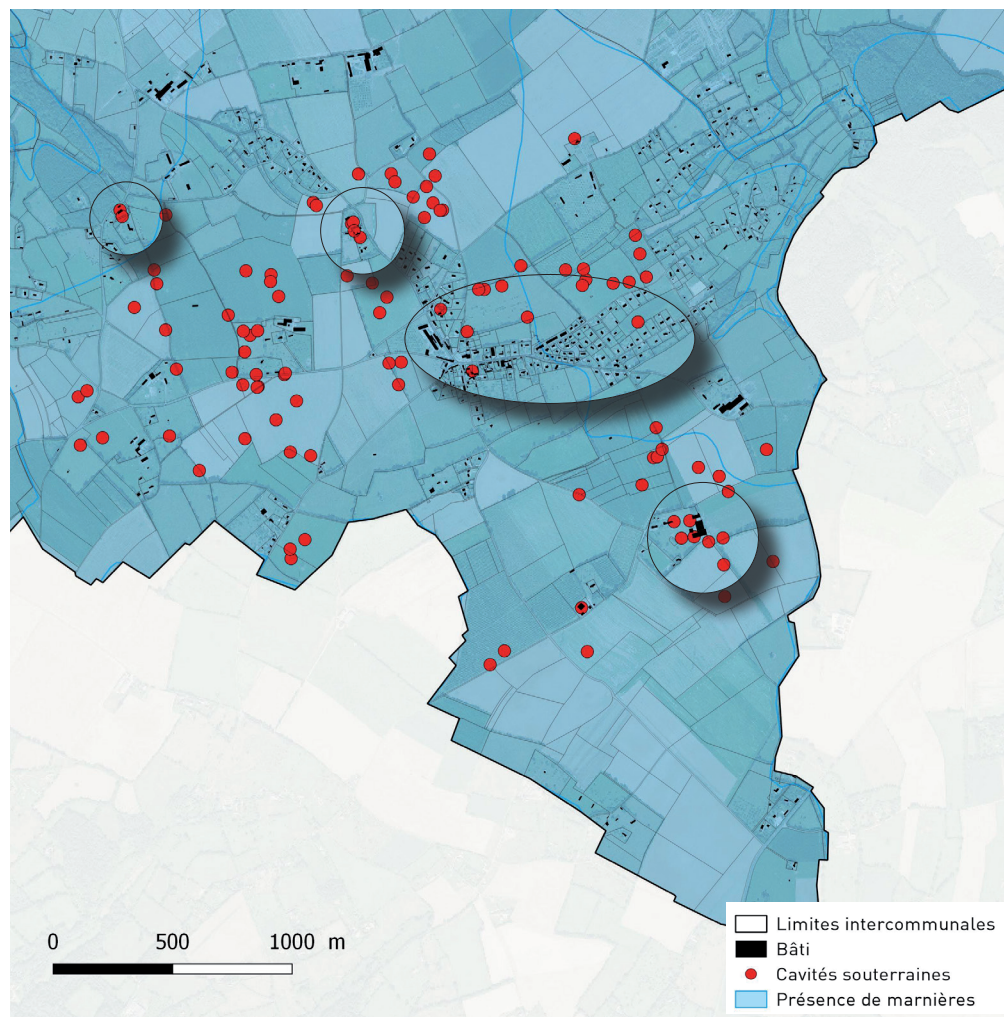
Au sein de la commune du Torquesne, on recense **une cavité souterraine** située **au sein du centre bourg** et peut représenter un **potentiel danger**.

ZOOM DES CAVITÉS À NOROLLES



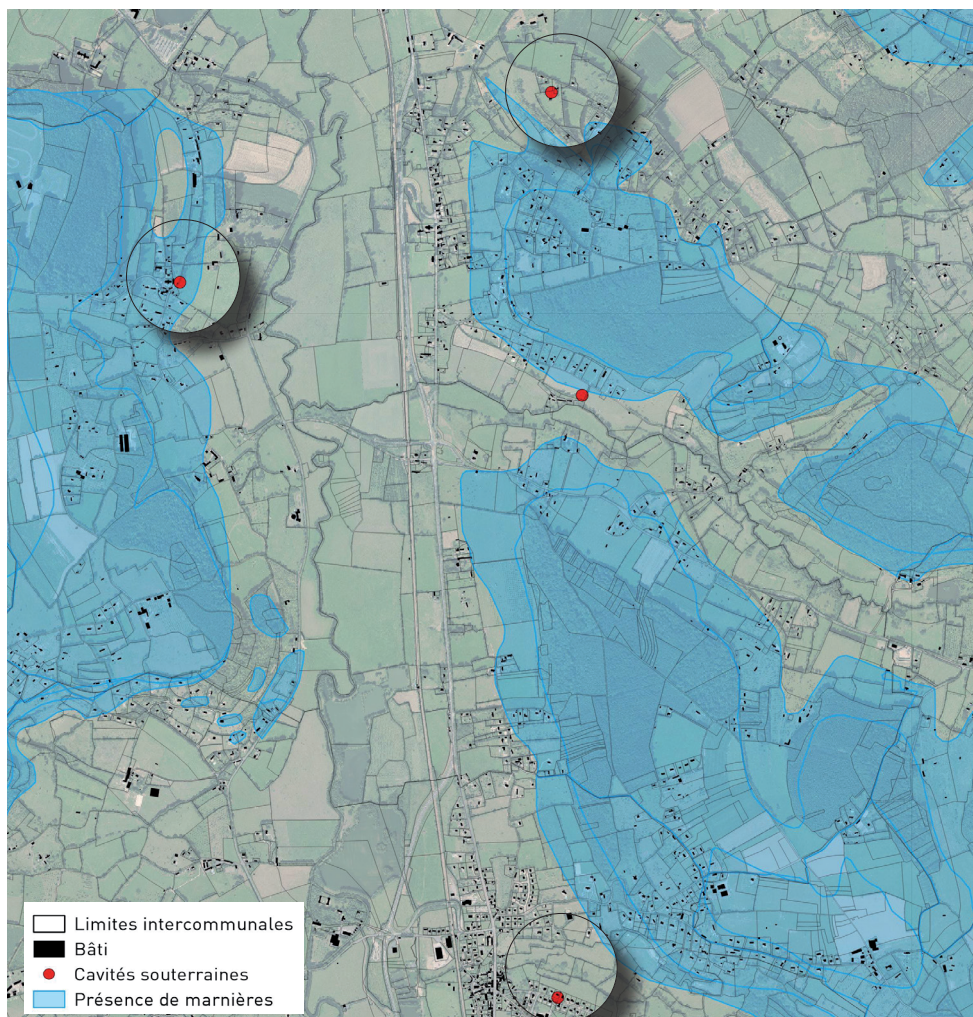
Sur cette commune, ont été recensées **4 cavités souterraines** dont deux éloignées de tout secteur urbanisée et **deux autres au sein d'un hameau** (chemin des Perrées).

ZOOM DES CAVITÉS À SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS



A Saint-Philbert-des-Champs, ont été recensées **104 cavités souterraines** dont **certaines situées au sein du centre-bourg** ou des **hameaux voisins**.

ZOOM DES CAVITÉS AU CENTRE DU TERRITOIRE



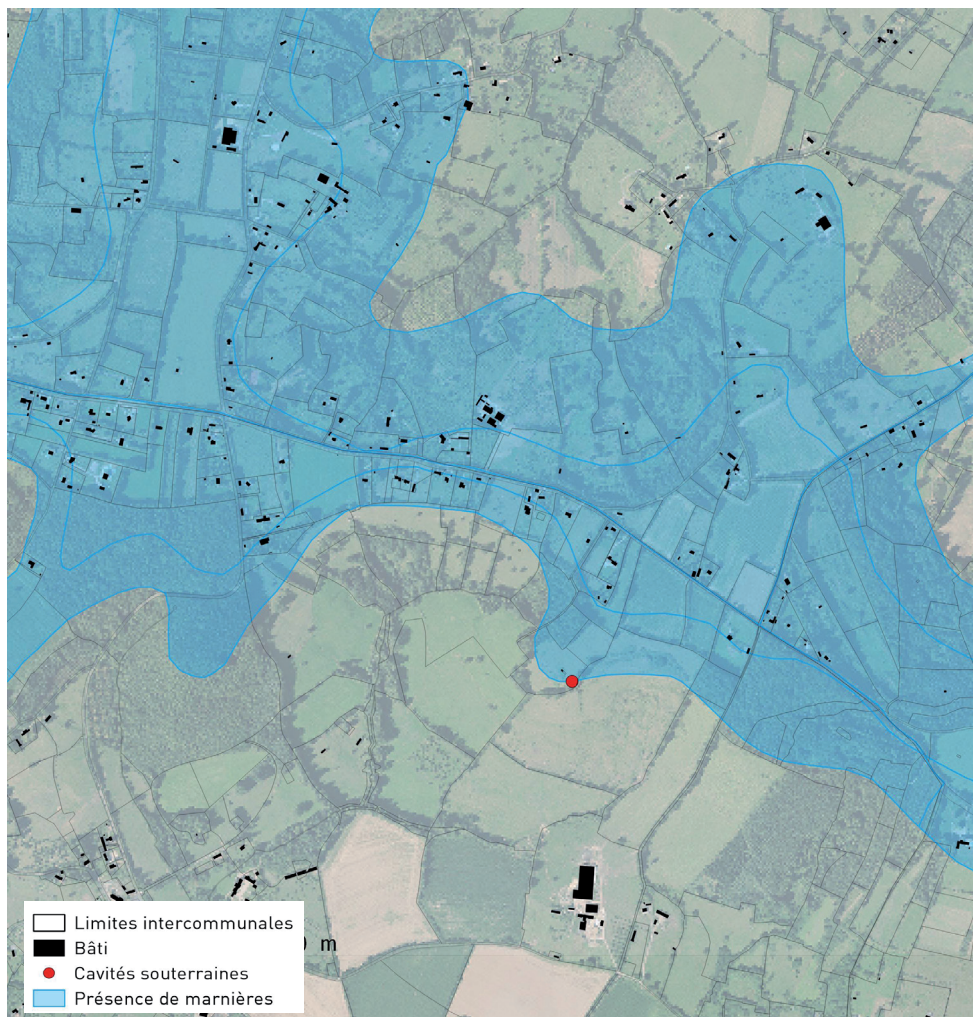
Sur ce secteur, ont été recensées **4 cavités souterraines** dont 2 à Manneville-la-Pipard, une à Pierrefitte-en-Auge et une au Breuil-en-Auge. **Les trois se situent sur des secteurs urbanisés** et peuvent être un **risque potentiel**.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LA COMMUNE DU FAULQ



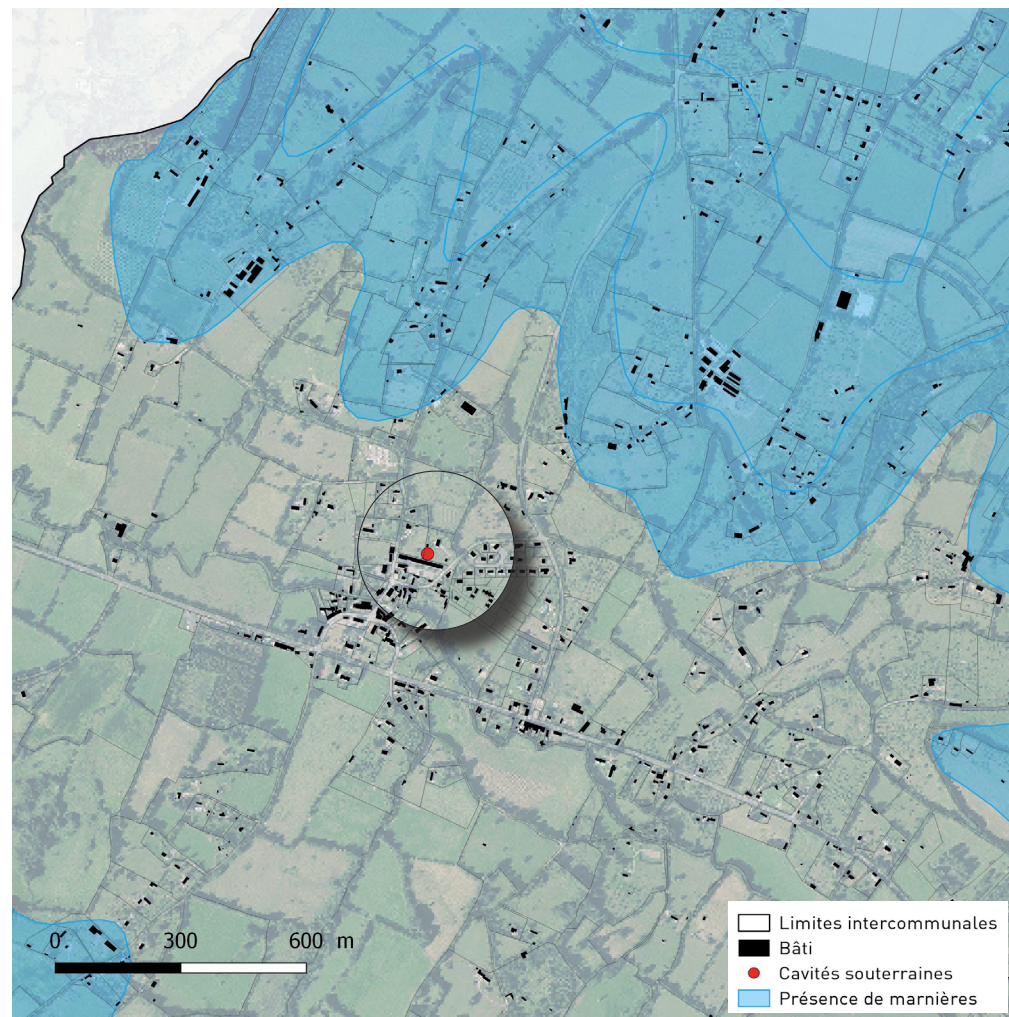
Au Faulq, ont été recensées **2 cavités souterraines** éloignées des secteurs urbanisés de la commune.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LA COMMUNE DE BLANGY-LE-CHÂTEAU



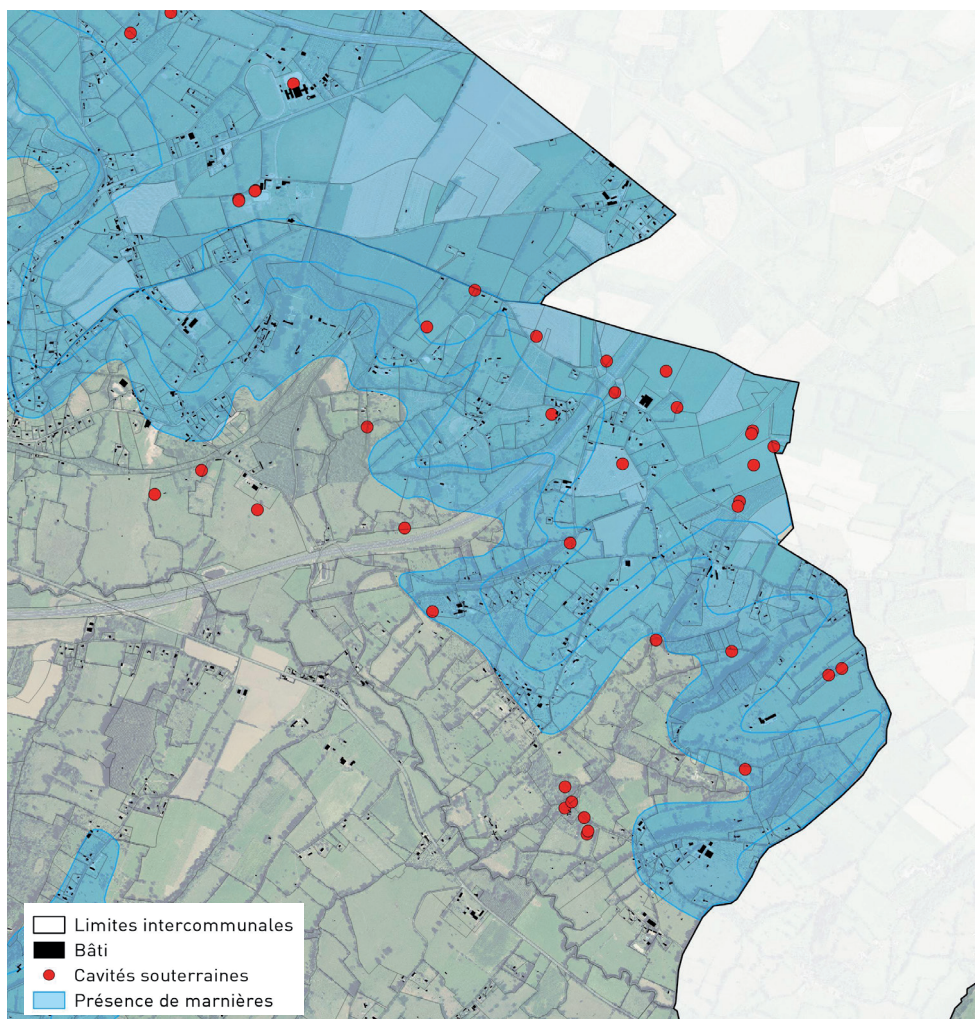
Sur cette commune, a été recensée **une seule cavité souterraine** située loin des secteurs urbanisés de la commune.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LA COMMUNE DE BONNEVILLE-LA-LOUVET



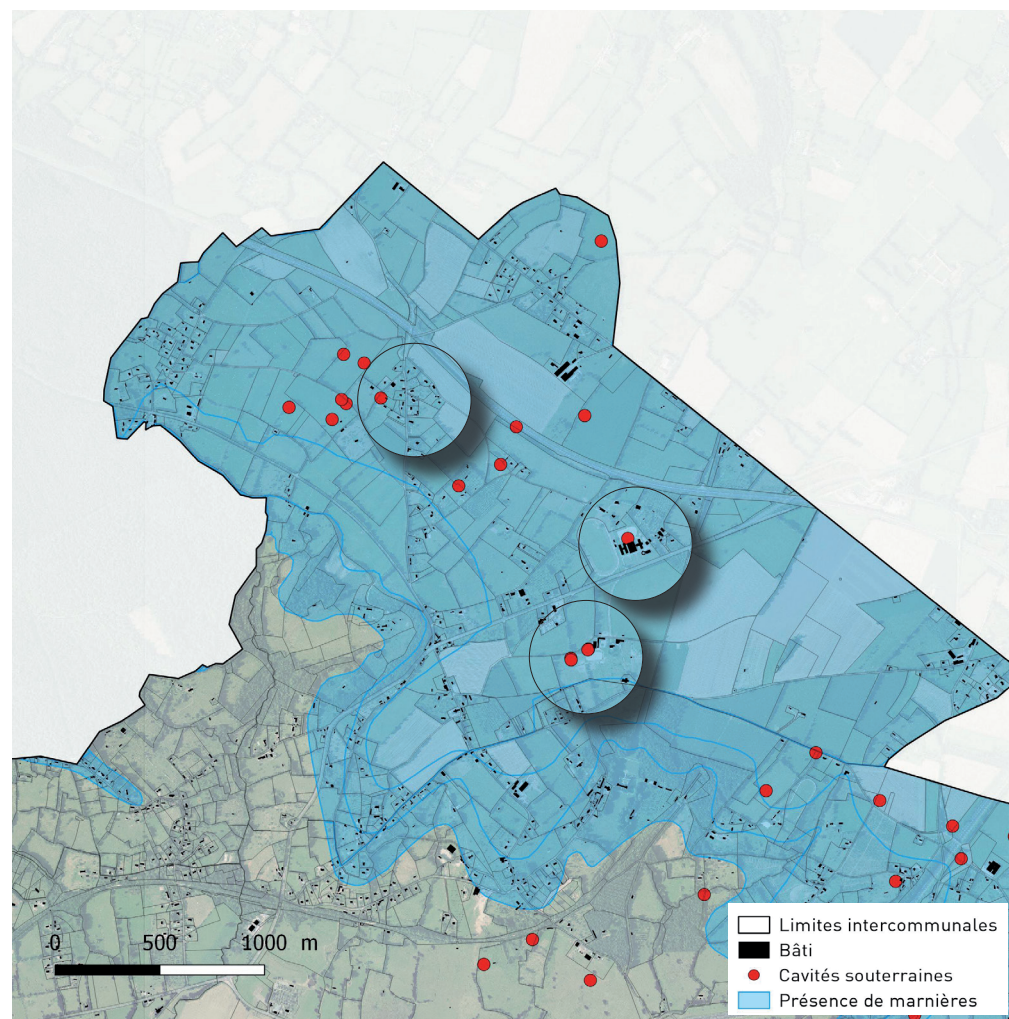
Sur cette commune, a été recensée **une seule cavité souterraine** située au sein d'un secteur urbanisé et peut donc représenter un **potentiel danger**.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-D'HÉBERTOT



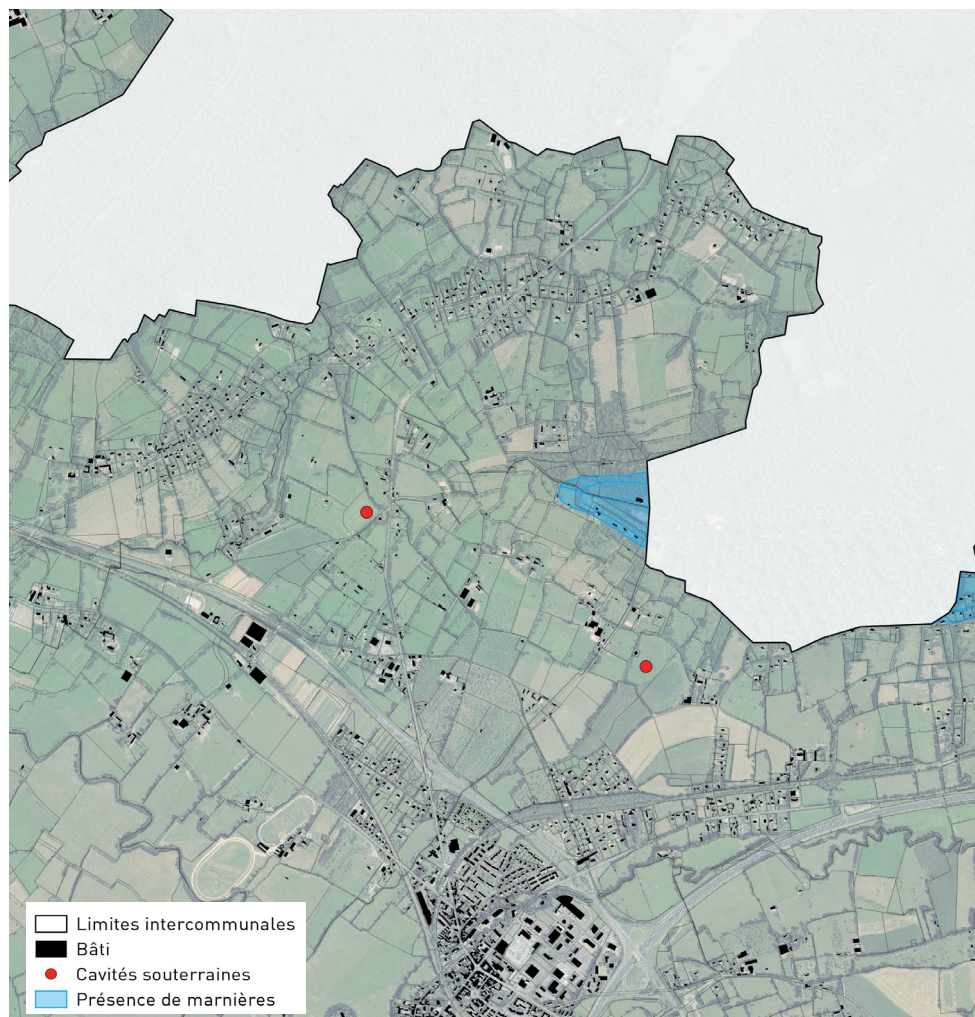
Sur cette commune, ont été recensées **33 cavités souterraines** éloignées des secteurs urbanisés de la commune.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LA COMMUNE DE SAINT-BENOÎT-D'HÉBERTOT



Sur cette commune, a été recensée **17 cavités souterraines** dont certaines situées à proximité de hameaux.

ZOOM DES CAVITÉS AU NORD DU TERRITOIRE



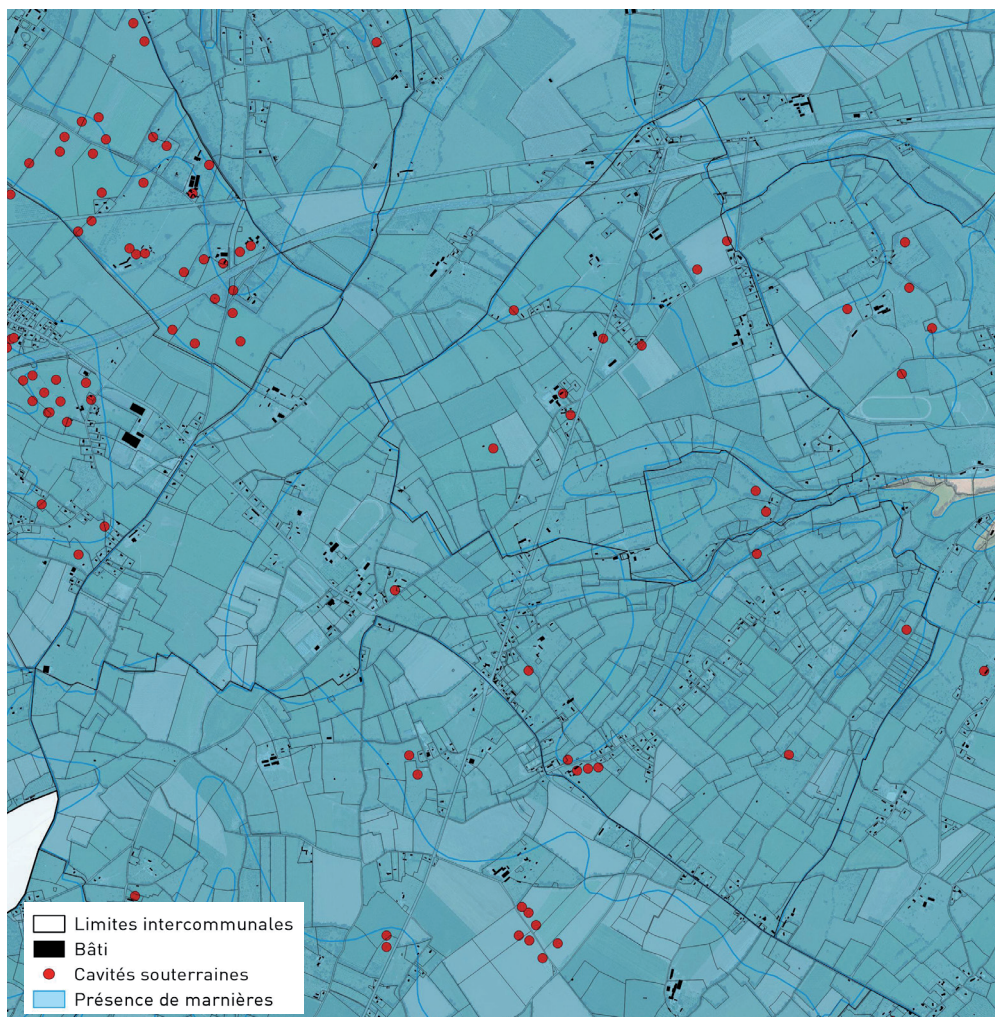
Sur ce secteur, ont été recensées **2 cavités souterraines** dont une sur le quartier de Coudray-Rabut et une à Surville, éloignées des secteurs urbanisés du secteur.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LA COMMUNE DE BONNEVILLE-SUR-TOUQUES



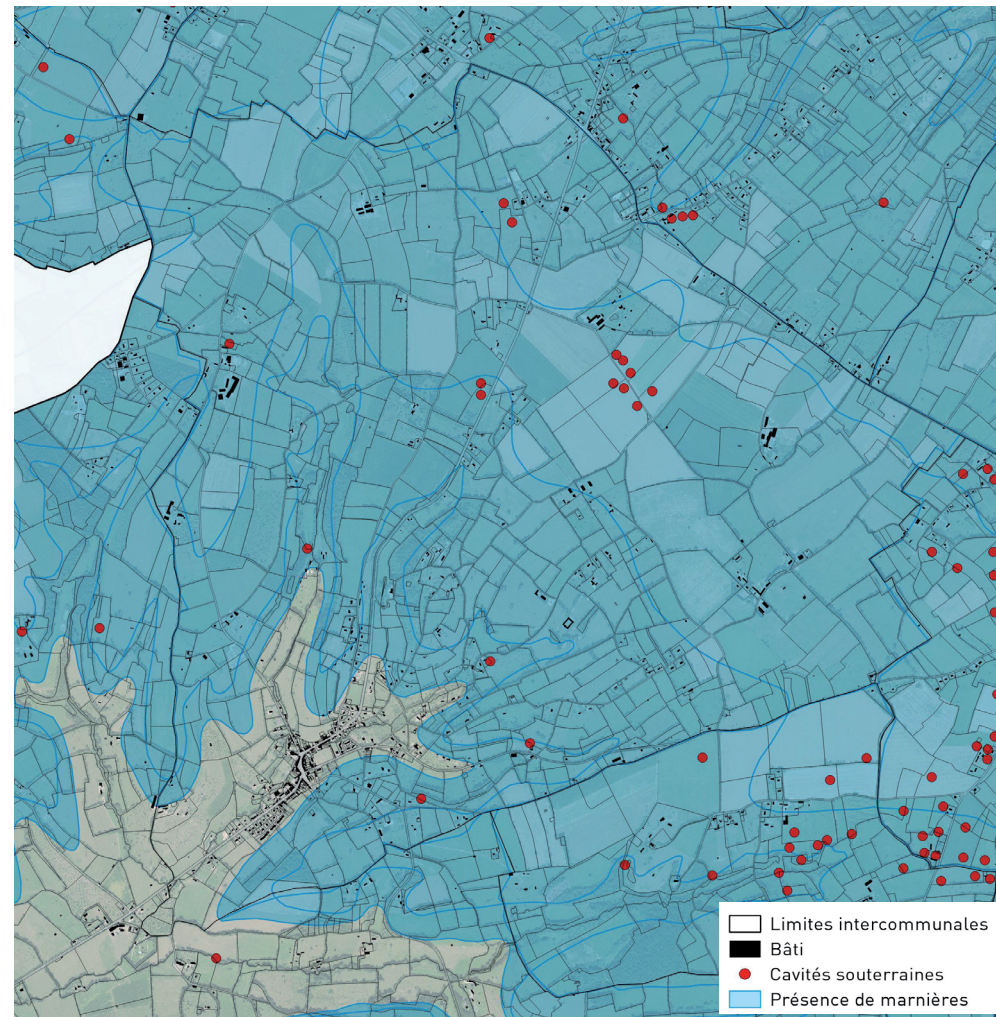
Sur cette commune, a été recensée **une seule cavité souterraine** située au sein d'un secteur urbanisé, et peut donc représenter un potentiel **danger**.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LES COMMUNES DE DRUBEC ET VALSEMÉ



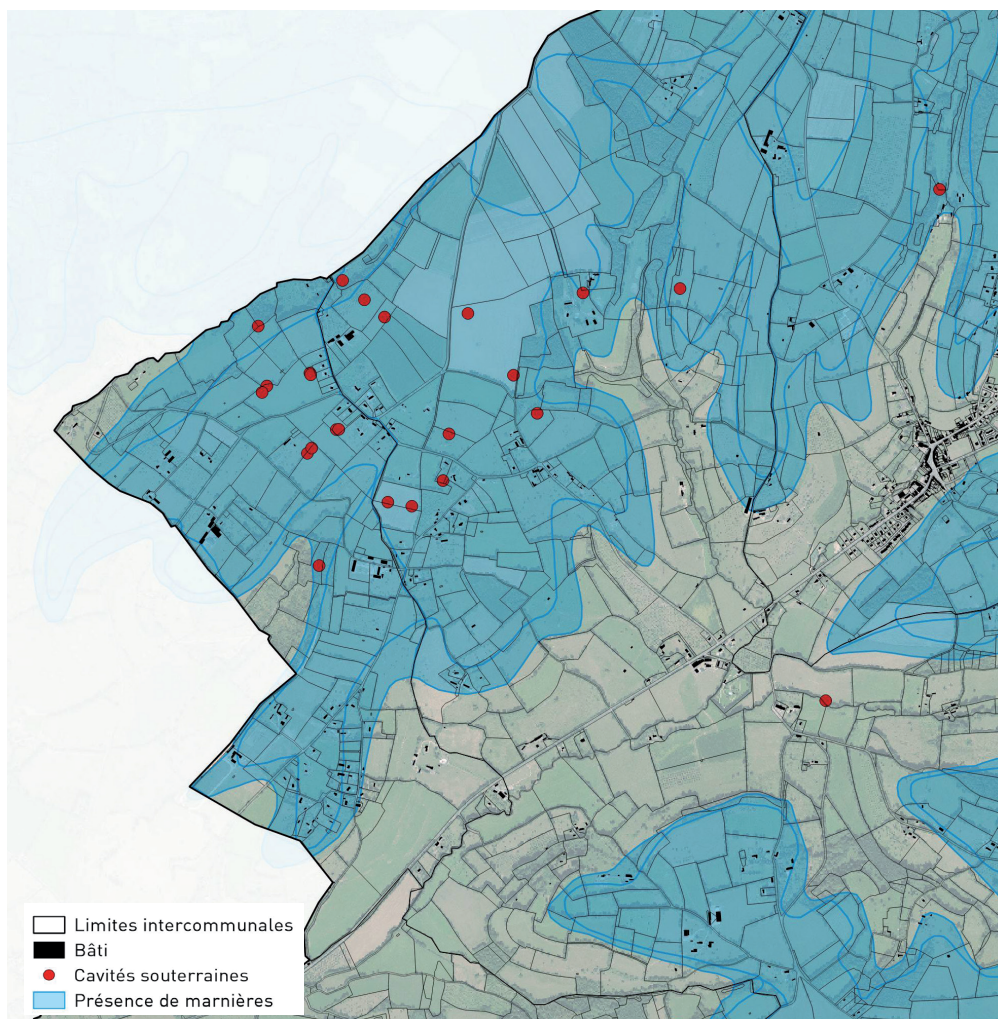
Sur ce secteur, ont été recensées **17 cavités souterraines** dont 8 sur Drubec et 9 sur Valsemé. Certaines se situent au niveau des secteurs urbanisés et peuvent être un **risque potentiel**.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LA COMMUNE DE BONNEBOSQ



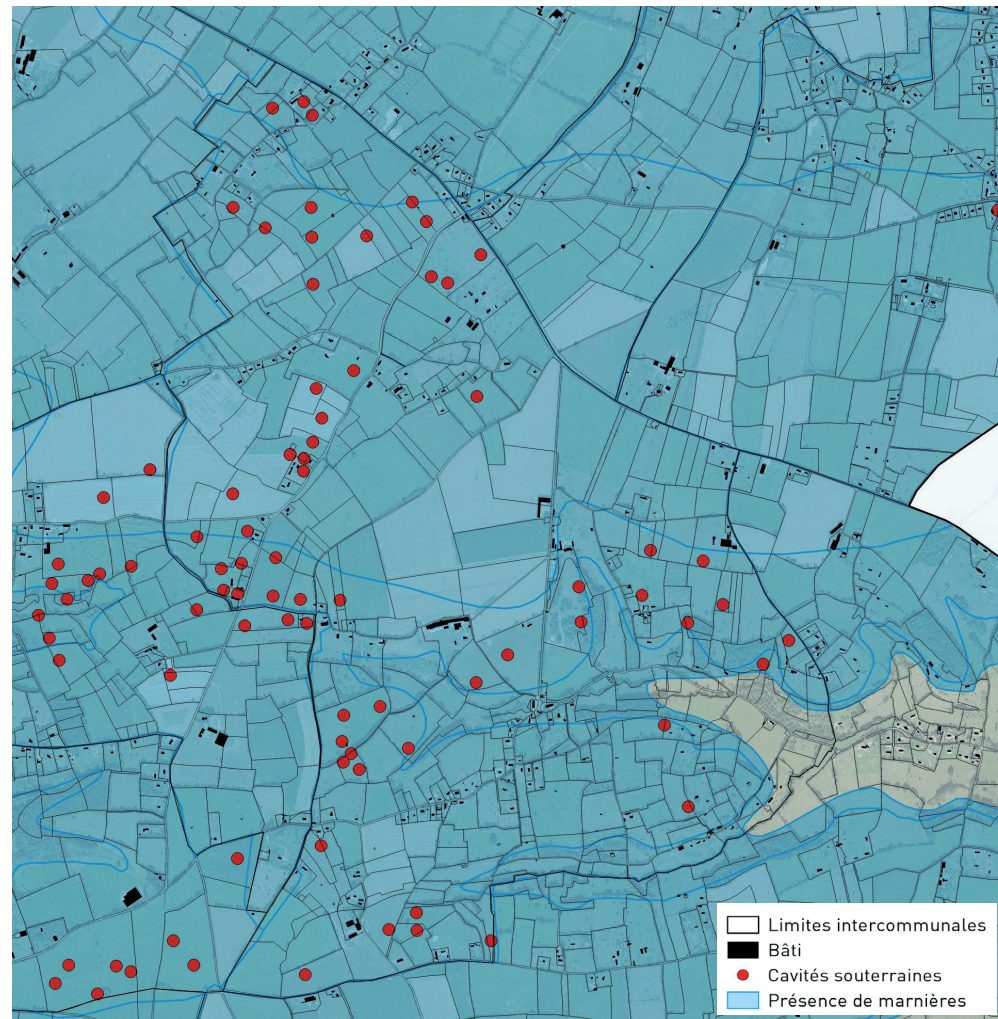
A Bonnebosq, ont été recensées **16 cavités souterraines**. Certaines sont proches d'habitations isolées mais aucune ne concerne les parties agglomérées de la commune.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LES COMMUNES DE REPENTIGNY ET AUVILLARS (NORD)



Sur ce secteur, ont été recensées **22 cavités souterraines** dont 8 sur Repentigny et 13 sur Auvillars. La plupart sont éloignées de l'urbanisation mais quelques unes sont proches d'habitations et peuvent présenter un risque.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LES COMMUNES DE FORMENTIN



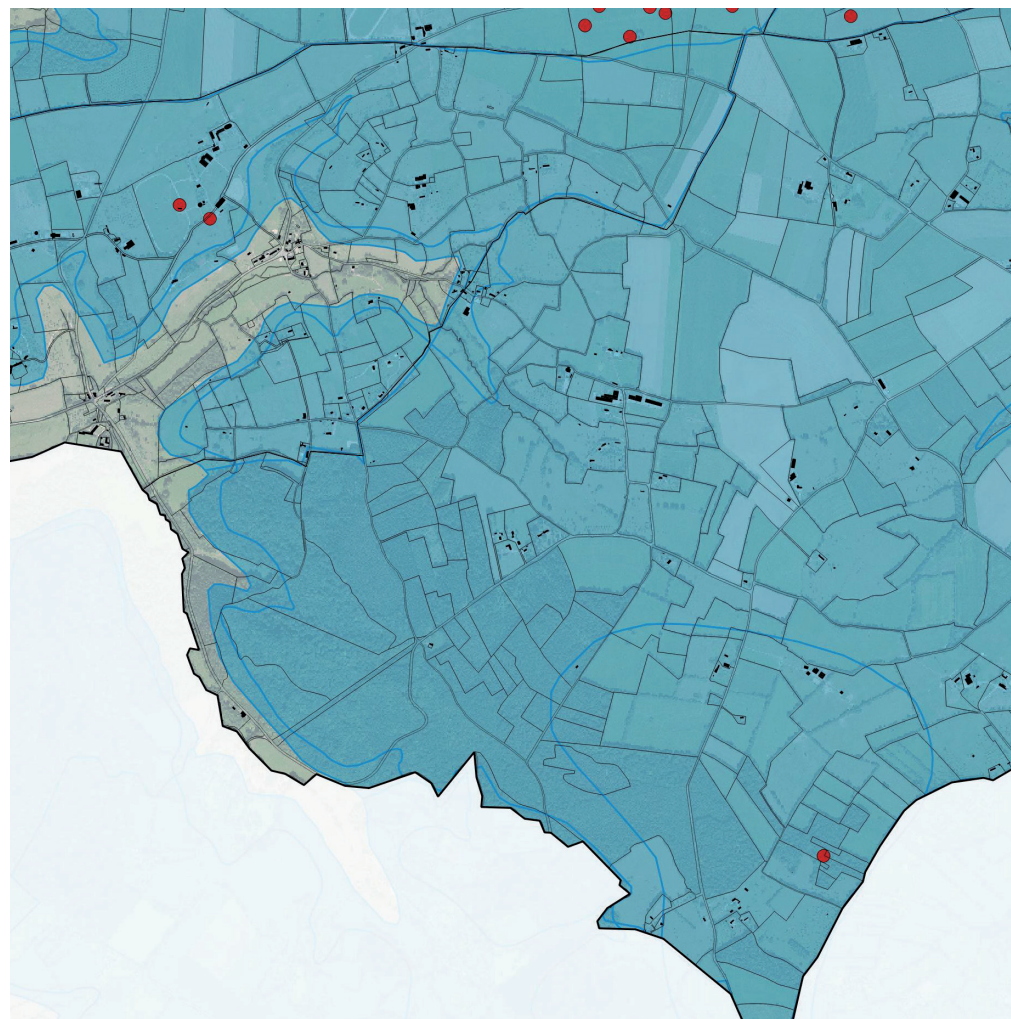
Sur cette commune, ont été recensées **59 cavités souterraines**. La plupart sont éloignées de l'urbanisation mais quelques unes sont proches d'habitations et peuvent présenter un risque.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LA COMMUNE DU FOURNET ET D'AUVILLARS (EST)



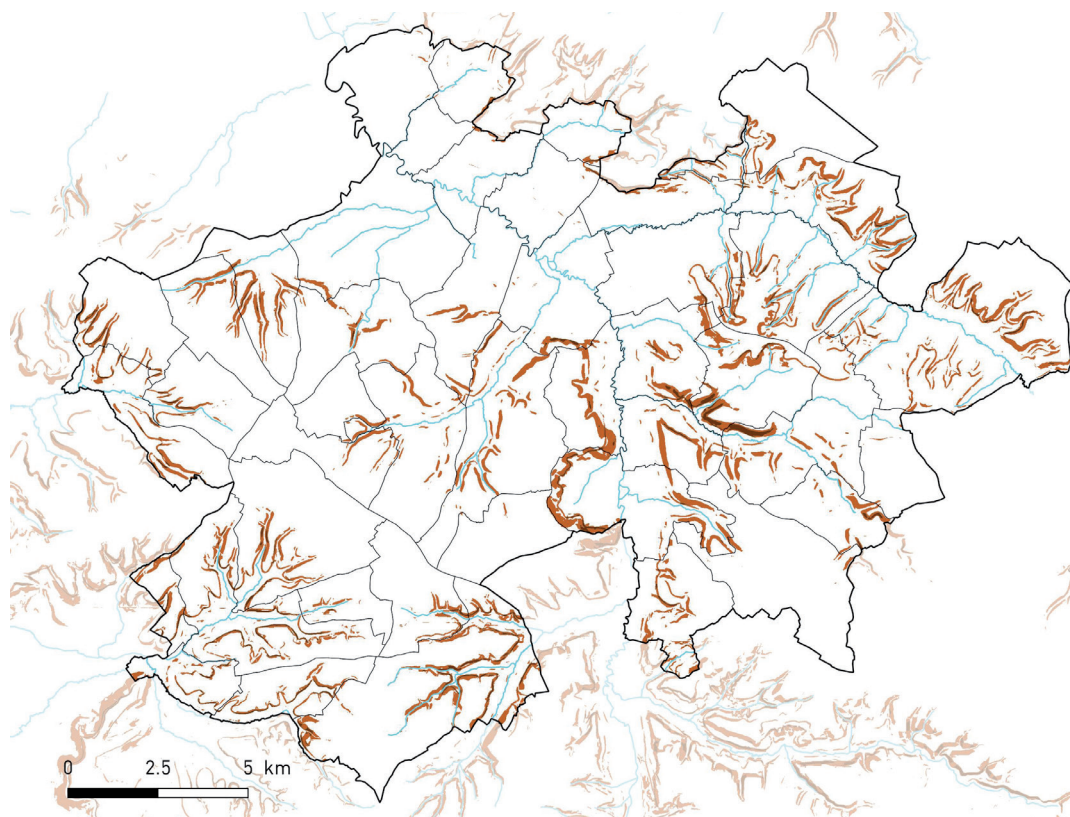
Sur ces deux communes, ont été recensées **27 cavités souterraines** dont 19 sur le Fournet et 8 sur Auvillars. La plupart sont éloignées de l'urbanisation mais quelques unes sont proches d'habitations et peuvent présenter un risque.

ZOOM DES CAVITÉS SUR LES COMMUNES DE MANERBE ET LA ROQUE-BAIGNARD



Sur ces deux communes, ont été recensées **3 cavités souterraines** dont une sur Manerbe et 2 sur la Roque-Baignard. Elles sont éloignées de toute habitation.

Cartographie des glissements de terrain sur le territoire intercommunal
 (source : Données DREAL)



- Limites intercommunales
- Bâti
- Terrain prédisposé pente très forte
- Terrain prédisposé pente forte
- Terrain prédisposé pente modérée

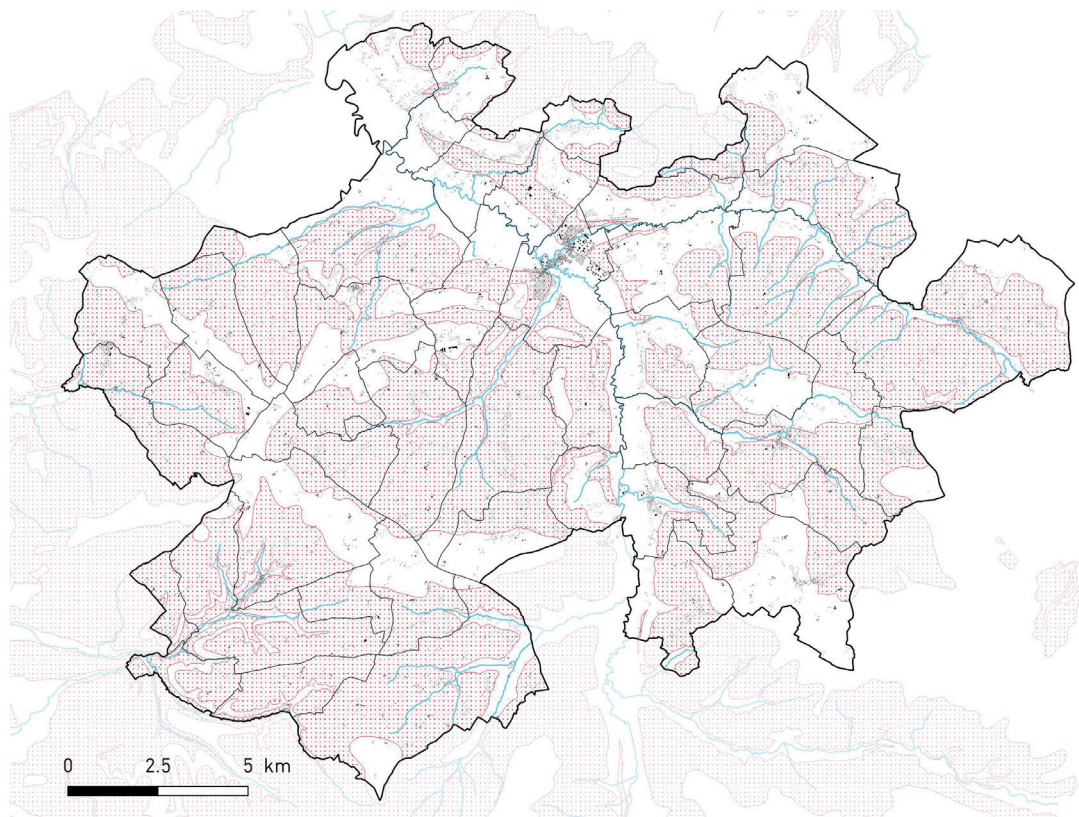
UN RISQUE DE GLISSEMENT DE TERRAIN IMPORTANT SUR LE TERRITOIRE

- En raison de la nature géologique du sous-sol et de la topographie, certains versants présentent une prédisposition aux mouvements de terrains.
- Un risque de glissement de terrain **présent sur quasiment la totalité des communes** du territoire, en lien avec les versants des vallées de la **Touques**, de la **Calonne**, de la **Dorette**, de l'**Yvie** et de leur affluents.
- Un **risque très fort sur les communes** de Danestal, Branville, Annebault, Glanville, Beaumont-en-Auge, Saint-Hymer, Pont-l'Évêque, Le-Breuil-en-Auge, Norolles, Fierville-les-Parcs, Manneville-la-Pipard, Le-Mesnil-sur-Blangy, Les-Authieux-sur-Calonne, Bonneville-la-Louvet, Saint-André-d'Hébertot, le Brévedent, Bonnebosq, Repentigny, Auvillars, Léaupartie, La Roque-Baignard, Manerbe, Le Fournet ou encore Formentin.

L'urbanisation des secteurs prédisposés à des mouvements de terrain ne devra être envisagée que si **une étude géotechnique permet de s'assurer de la constructibilité de ces secteurs** au vu du risque identifié et détermine les conditions de réalisation des constructions permettant d'assurer la protection des personnes.

Prendre en compte au sein du règlement et du zonage les risques liés aux pentes très fortes ou fortes sur le territoire.

Cartographie du risque de retrait et gonflement des argiles sur le territoire intercommunal
(source : Données DREAL)



- Limites intercommunales
- Bâti
- Risque moyen de retrait et gonflement des argiles

UN RISQUE MOYEN DU RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Parmi les risques présents au sein du territoire, un **risque moyen de retrait et gonflement des argiles a été détecté** sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Cependant, la Vallée de la Touques semble moins touchée que le reste du territoire. Le reste du territoire dispose d'un risque faible.

La connaissance de ce risque n'implique pas l'interdiction ou la limitation des nouveaux projets. Toutefois, les constructeurs sont incités à :

- procéder à une reconnaissance géotechnique sur leur parcelle ;
- réaliser des fondations appropriées ;
- consolider les murs porteurs ;
- désolidariser les bâtiments accolés ;
- éviter les variations d'humidité à proximité des bâtiments.

Orienter l'implantation des constructions nouvelles vers les secteurs non concernés par l'aléa de retrait et de gonflement d'argiles.

Cartographie du risque de chutes de blocs sur le territoire communal
(source : Données DREAL)



■ Bâti
 ■ Chutes de bloc
 ■ pente forte
 ■ pente très forte

UN RISQUE DE CHUTES DE BLOCS PONCTUEL MAIS CONCERNANT DE NOMBREUSES COMMUNES

Quelques secteurs du territoire intercommunal présentent une prédisposition aux chutes de blocs. De nombreuses communes sont concernées, à savoir Beaumont-en-Auge, Blangy-le-Château, Bonneville-la-Louvet, Clarbec, Danestal, Englesqueville-en-Auge, Fierville-les-Parcs, Glanville, Le Breuil-en-Auge, Le Brévédent, Le Mesnil-sur-Blangy, Manneville-la-Pipard, Norolles, Pont-l'Évêque, St-Etienne-la-Thillaye, St-Julien-sur-Calonne, St-Martin-aux-Chartrains, Bonnebosq, Léaupartie, La Roque-Baignard, Aullivars, Le Fournet, Formentin et Manerbe.

Il est recommandé d'éviter ces secteurs pour l'ouverture de zones à urbaniser. Si telle était la volonté de la collectivité, une étude géotechnique préalable devra préciser les conditions techniques à imposer aux projets.




Privilégier l'urbanisation en dehors des secteurs soumis au risque de chutes de blocs.

RISQUES ET NUISANCES LIÉS AUX ACTIVITÉS HUMAINES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Cartographie des Installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire intercommunal (source : Données DREAL)



-  Limites intercommunales
-  Bâti
-  ICPE

DES ICPE PEU NOMBREUX ET PRINCIPALEMENT SITUÉS À PONT-L'EVÊQUE

Le territoire intercommunal compte seulement **7 Installations classées pour la protection de l'environnement**, dont :

Commune	Raison sociale	Régime
Pont-l'Évêque	Blangy Pont-l'Évêque Intercom	Enregistrement
	Mertz SA - SAN transport	Autorisation
	Tipiak	Autorisation
	Cidrierie de MontGommery	Autorisation
Reux	SACB	Autorisation
Tourville-en-Auge	Artifices - Ciel Ex Sinomax France	Autorisation
Le-Breuil-en-Auge	Château du Breuil	Autorisation

Soigner les interfaces entre zones d'habitat et zones d'activités à fortes nuisances.

Encadrer leur implantation pour préserver le cadre de vie des habitants.

DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PASSAGE DE CANALISATION DE GAZ ET D'HYDROCARBURES

Canalisation de transport de gaz

Les communes de Bourgeauville, Branville, Canapville, Fierville-les-Parcs, Glanville, Le Breuil-en-Auge, Manneville-la-Pipard, Norolles, Pont-l'Évêque, Saint-Etienne-la-Thillaye, Saint-Julien-sur-Calonne, Saint-Martin-aux-Chartrains sont concernées par le passage d'une canalisation de gaz.

Pour les communes de Bourgeauville et Branville, une carte des effets liés à la présence d'une canalisation de gaz (cf. carte et notices en annexes) à été établie. Les dispositions à prendre en compte sur les suivantes :

- dans la zone des dangers significatifs pour la vie humaine correspondant aux effets irréversibles (zone IRE) : le transporteur devra être informé des projets de construction le plus en amont possible afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets sur sa canalisation;
- dans la zone des dangers graves pour la vie humaine correspondant aux premiers effets létaux (zone PEL) : proscrire en outre la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public relevant de la 1ère à la 3ème catégorie;
- dans la zone des dangers très graves pour la vie humaine correspondant aux effets létaux significatifs (zone ELS) : proscrire en outre la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

Canalisation de transport d'hydrocarbures

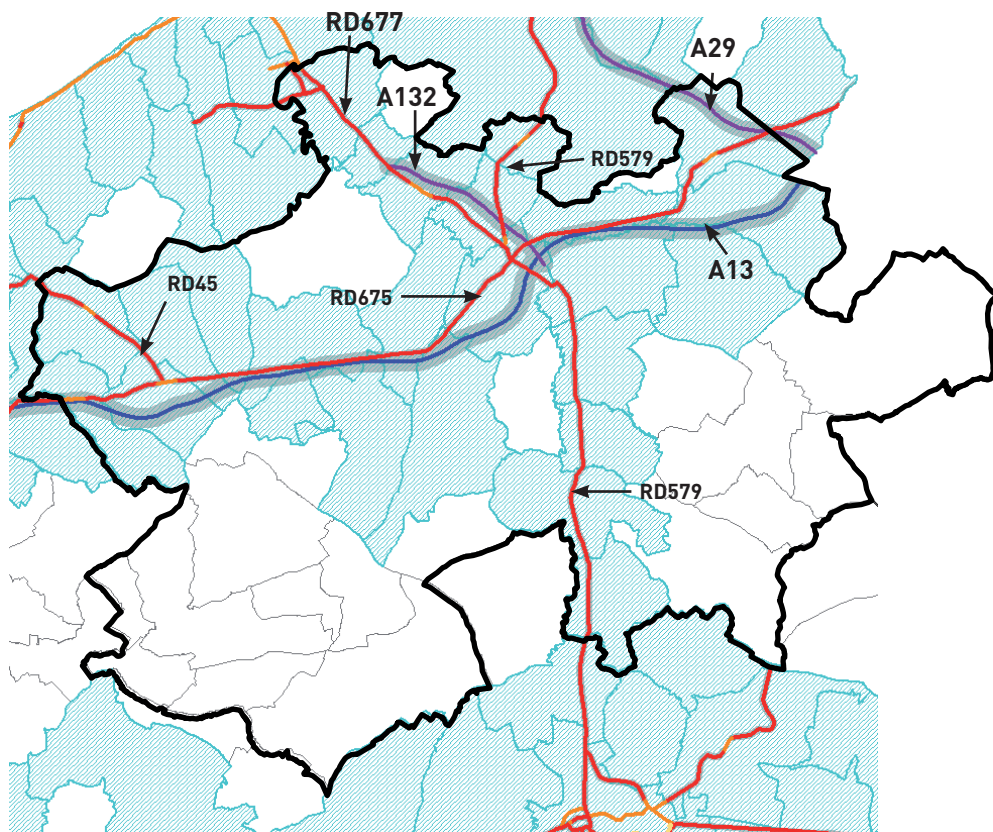
Les communes de Bourgeauville, Branville, Canapville, Glanville, Saint-Etienne-la-Thillaye, Saint-Martin-aux-Chartrains sont concernées par le passage d'une canalisation d'hydrocarbures (cf. carte et notices en annexes).

Pour les communes de Bourgeauville et Branville, une carte des effets liés à la présence d'une canalisation de transports d'hydrocarbures (cf. carte et notices en annexes) à été établie. Les dispositions à prendre en compte sur les suivantes :






- dans la zone des dangers significatifs pour la vie humaine correspondant aux effets irréversibles (zone IRE - 260 m de part et d'autre de la canalisation) : le transporteur devra être informé des projets de construction le plus en amont possible afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets sur sa canalisation;
- dans la zone des dangers graves pour la vie humaine correspondant aux premiers effets létaux (zone PEL - 205 m de part et d'autre de la canalisation) : proscrire en outre la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public relevant de la 1ère à la 3ème catégorie;
- dans la zone des dangers très graves pour la vie humaine correspondant aux effets létaux significatifs (zone ELS - 160 m de part et d'autre de la canalisation) : proscrire en outre la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.



Orienter l'implantation des constructions nouvelles vers les secteurs non concernés par les risques liés au transport de matières dangereuses.

Classement sonore des infrastructures terrestres du Calvados et des communes concernées par un classement sonore des infrastructures de transport terrestre sur le territoire intercommunal
(source : carte publiée par le site <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>)



Voies Routières Classées

-  Catégorie 1
-  Catégorie 2
-  Catégorie 3
-  Catégorie 4
-  Catégorie 5

-  Zone de Bruit
-  Communes Concernées

UN TERRITOIRE FORTEMENT TOUCHÉ PAR LES NUISANCES SONORES

- Une route de catégorie 1 : l'A13 qui traverse le territoire d'Ouest en Est et touche les communes d'Annebault, Drubec, des Authieux-sur-Calonne, de Beaumont-en-Auge, de Bourgeauville, de Clarbec, de Danestal, de Glanville, de Pont-l'Évêque, de Reux, de Saint-André-d'Hébertot, de Saint-Hymer, de Saint-Julien-sur-Calonne et de Surville.
- Deux routes catégorie 2 :
 - l'A132 qui concerne les communes de Canapville, Saint-Martin-aux-Chartrains, Pont-l'Évêque
 - l'A29 qui concerne la commune de Saint-Benoit-d'Hebertot.
- Des routes en catégories 3 ou 4 selon les portions:
 - la RD675
 - la RD 677
 - la RD579
 - la RD45
- Une concentration des nuisances sonores au centre du territoire et notamment à Pont-l'Évêque, et une partie Sud-Est du territoire à l'écart de ces nuisances.

RENFORCER L'ISOLATION ACOUSTIQUE DES CONSTRUCTIONS AFFECTÉES PAR LE BRUIT

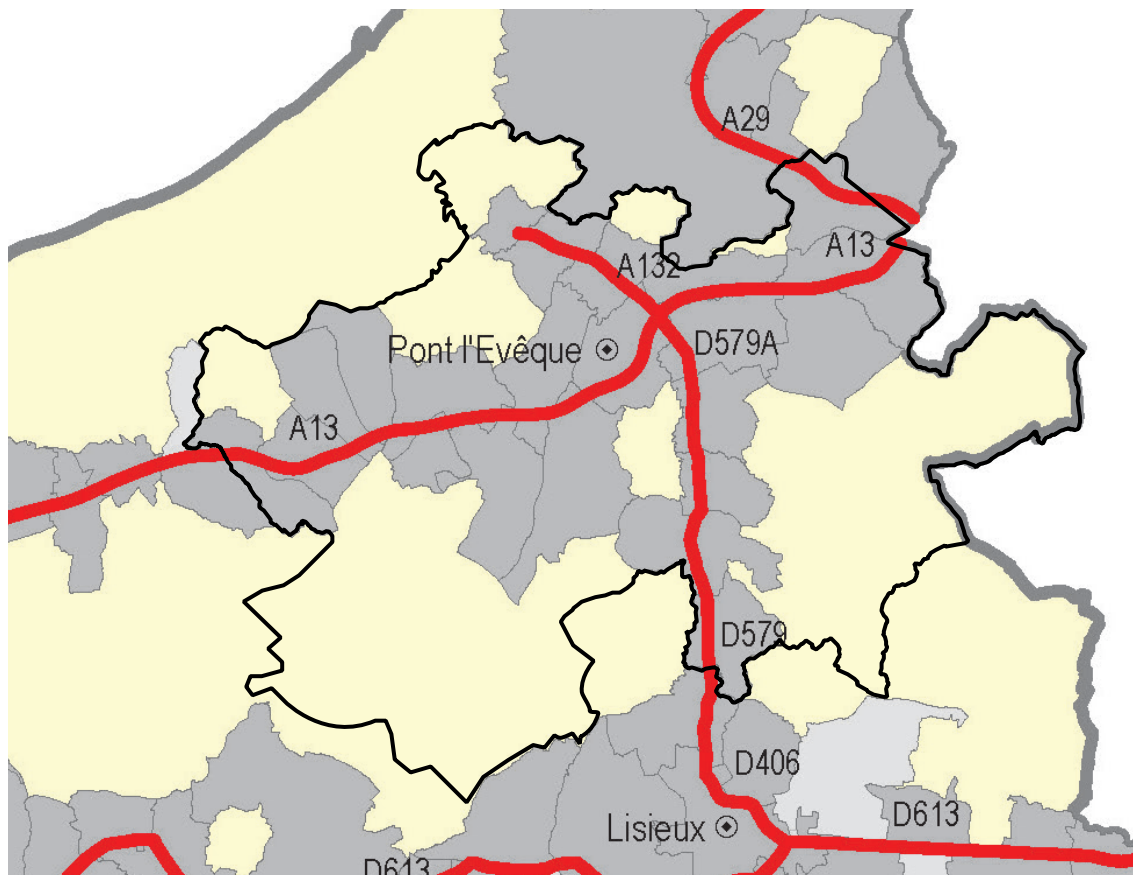
- A chaque catégorie correspond une largeur maximale de la bande affectée par le bruit de part et d'autre de la voie.

Catégorie de la voie	1	2	3	4	5
Largeur de part et d'autre de la voie	300m	250m	100m	30m	10m

- Les dispositions sur l'isolation acoustique concernent les **futures constructions et extensions de bâtiments** existants prévues dans des secteurs bruyants, identifiés par le classement sonore. Celles-ci s'appliquent aux bâtiments d'habitation, établissements d'enseignement, bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, et bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

Prendre en compte les périmètres de protection des nuisances sonores dans le règlement et le zonage vis-à-vis des constructions et des riverains.

Communes impactées par les routes à grande circulation
(source : DDTM 14 - SSICRET)



Communes impactées

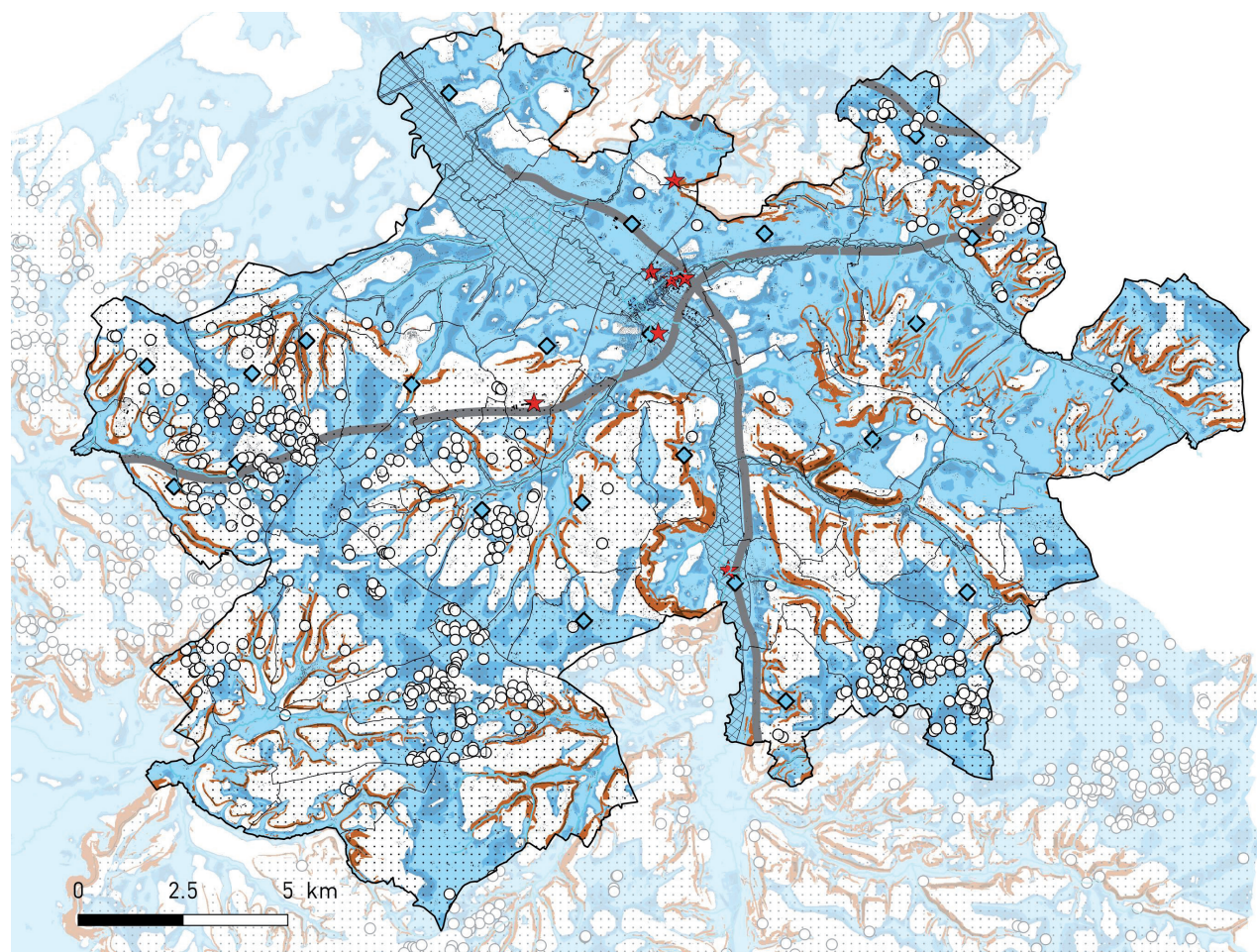
- en matière d'urbanisme et de pouvoirs de police de la circulation routière
- seulement en matière d'urbanisme
- RGC fixées par décret 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret 2009-615 du 3 juin 2009

L'INCONSTRUCTIBILITÉ AUTOUR DES AUTOROUTES ET DES ROUTES À GRANDE CIRCULATION

L'article L111-6 du code de l'urbanisme interdit les **constructions ou installations en dehors des espaces urbanisés** des communes dans une bande de :

- **100 mètres de part et d'autre de l'axe** des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière. La Communauté de Communes Terre d'Auge est ici concernée par cette mesure, du fait des passages de l'**A13**, l'**A132** et **A29** sur les communes de Annebault, Les-Authieux-sur-Calonne, Beaumont-en-Auge, Bourgeauville, Clarbec, Danestal, Drubec, Glanville, Pont-l'Évêque, Reux, Saint-André-d'Hébertot, Saint-Benoit-d'Hébertot, Saint-Hymer, Saint-Julien-sur-Calonne, Surville, Canapville, Saint-Martin-aux-Chartrains.
- **75 mètres de part et d'autre de l'axe** des autres routes classées à grande circulation. Une disposition qui concerne également la CC Terre d'Auge, avec le passage de la **RD 579A** sur les communes de Pont-l'Évêque, Saint-Julien-sur-Calonne, Manneville-la-Pipard, Fierville-les-Parcs, Le-Breuil-en-Auge et Norolles.

Respecter les périmètres de recul appliqués au niveau des autoroutes A13, A132, A29 et de la RD 579A



☐ Limites de l'intercommunalité

Risque et nuisances liées aux activités humaines

- ★ ICPE
- Bande d'inconstructibilité des routes à grande circulation (A13, A132, RD579)

Risques associés aux mouvements de terrain

- Cavités souterraines
- ◆ Cavités souterraines non localisées
- ⋯ Présence de Marnières
- Risque de glissement de terrain :
- Terrain prédisposé pente très forte
- Terrain prédisposé pente forte

Risque d'inondation

- ▨ Risque d'inondation par débordement [105]
- Risque de remontée de nappes :
- Risque pour les infrastructures profondes 2.5 à 5 m
- Risque pour les sous-sols 1 à 2.5m
- Risque pour les réseaux et sous-sols 0 à 1m

RÉDUIRE LE RISQUE INONDATION

- Réglementer les zones constructibles en secteur inondable de façon à protéger les habitants du risque de débordement de cours d'eau
- Interdire tout obstacle à l'écoulement des eaux et protéger les secteurs d'expansion des eaux de crue à travers le règlement graphique
- Réaliser des prescriptions au sein du PLU pour encadrer la création de sous-sols ou la réalisation de travaux dans les secteurs concernés par ce risque.

ENCADRER L'URBANISATION FACE AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

- Prendre en compte au sein du règlement et du zonage les risques liés aux pentes très fortes ou fortes sur le territoire.
- Encadrer l'urbanisation, et notamment les ouvrages en sous-sol, face aux risques liées à la présence des cavités souterraines et marnières (effondrement, engouffrement..)
- Orienter l'implantation des constructions nouvelles vers les secteurs non concernés par l'aléa de retrait et de gonflement d'argiles.

INTÉGRER LES RISQUES ET NUISANCES LIÉS À L'ACTIVITÉ HUMAINE

- Soigner les interfaces entre zones d'habitat et zones d'activités à fortes nuisances.
- Encadrer l'implantation des activités économiques pour préserver le cadre de vie des habitants.
- Prendre en compte les périmètres de protection des nuisances sonores dans le règlement et le zonage vis-à-vis des constructions et des riverains.
- Respecter les périmètres de recul appliqués au niveau des autoroutes A13, A29, A132 et de la RD 579A

APPROCHE CONTEXTUELLE,
RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

GRAND PAYSAGE

APPROCHE SPATIALE

POPULATION

HABITAT

ACTIVITÉS ET TISSU ÉCONOMIQUE

TOURISME

DIAGNOSTIC AGRICOLE

ÉQUIPEMENTS

MOBILITÉS

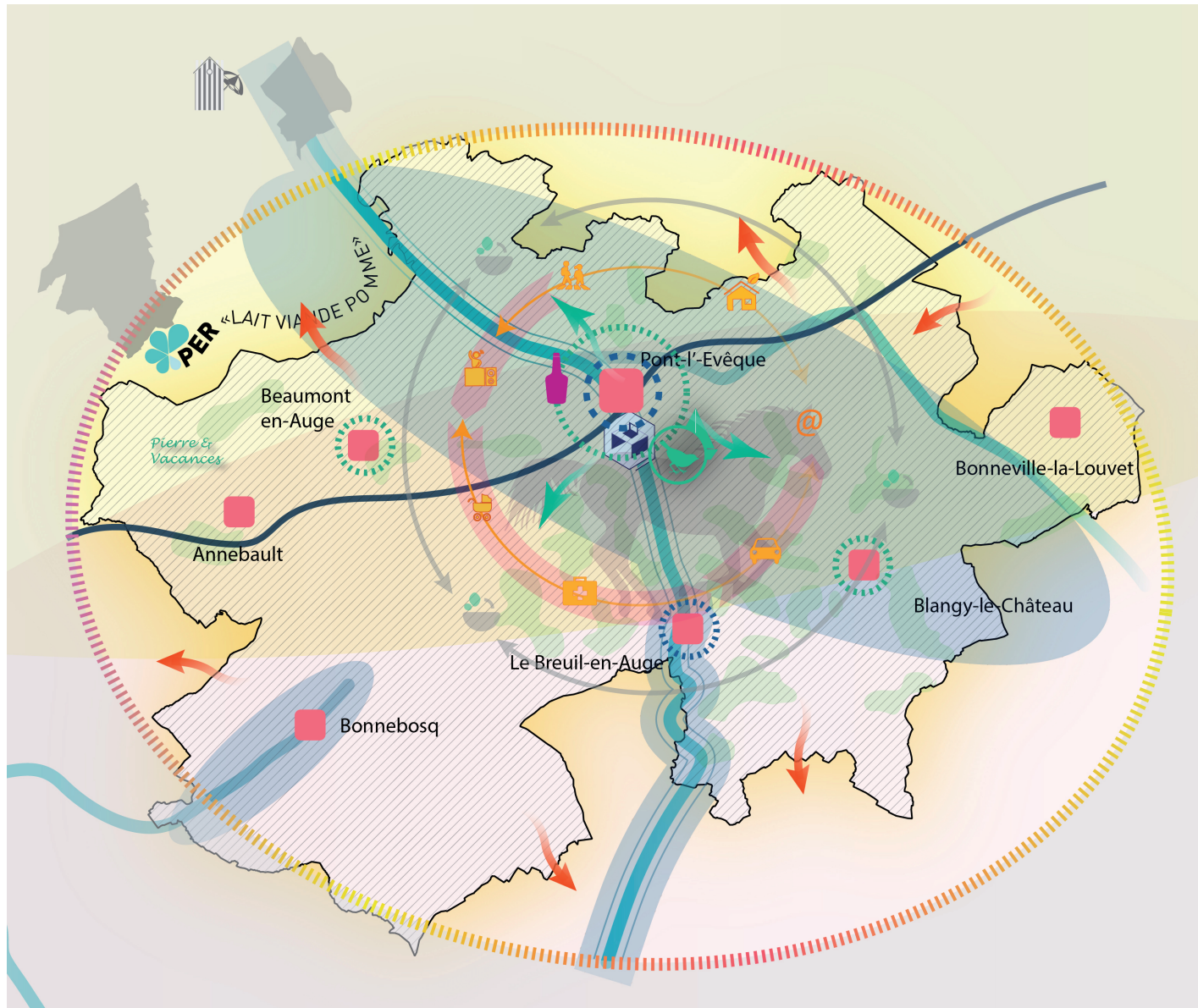
ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

SYNTHÈSE DES ENJEUX CROISÉS

PROPOSITION D'INVARIANTS

SYNTHÈSE DES ENJEUX

PROPOSITION D'INVARIANTS : SYNTHÈSE





RENFORCER L'ARMATURE TERRITORIALE, VECTRICE D'UNE IMAGE DE QUALITÉ

-  Pôle structurant à conforter comme locomotive du territoire
-  Pôles secondaires à affirmer
-  Conforter l'attractivité économique de Pont-l'Évêque pour maintenir l'emploi local
-  Développer l'attractivité économique du Breuil-en-Auge
-  S'appuyer sur l'attractivité de l'A13 pour développer l'économie locale et organiser une montée en gamme de l'offre









PRÉSERVER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DES PAYSAGES

-  Renforcer la place de la filière équine dans l'économie locale
-  Trouver un équilibre en développement et maintien des identités/typologies des villages
-  Prendre en compte les risques d'inondations
-  Valoriser les paysages de la Touques
-  Valoriser le télécentre comme outil du dynamisme et de la «modernité rurale» du territoire
-  Prendre en compte les cavités et mouvements de terrains
-  Assurer la pérennité et le développement du système de restauration locale / filière courte

MAINTENIR LE DYNAMISME ET L'ATTRACTIVITÉ DES COMMUNES RURALES

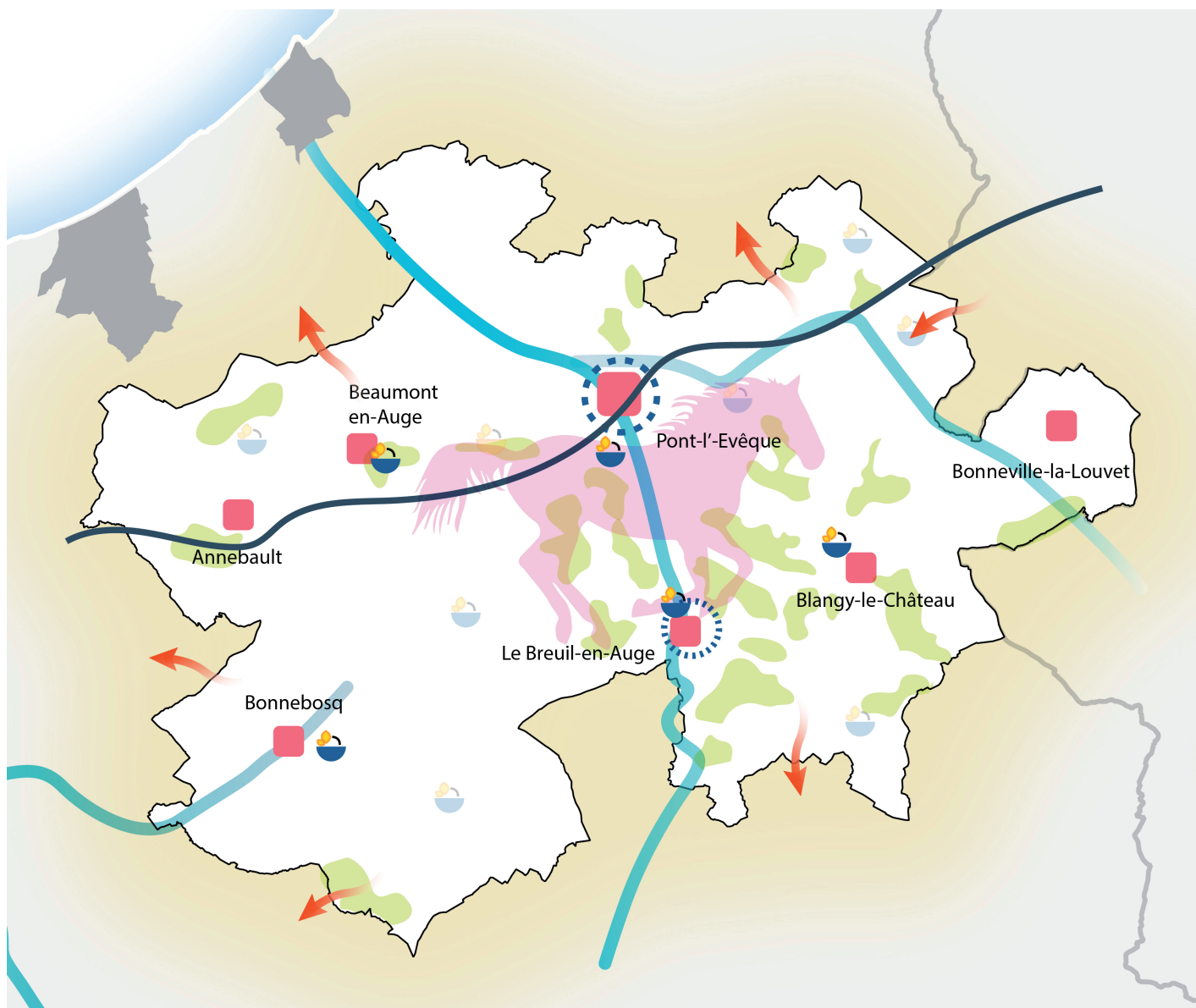
-  Favoriser les parcours résidentiels, lutter contre vacance et habitat dégradé (équilibre résidences secondaires/principales, logement social, rénovation énergétique...)
-  Assurer l'accès aux équipements à l'ensemble de la population : compléter l'offre? renforcer le maillage? développer une offre de transport adaptée?

DÉVELOPPER LA VOCATION TOURISTIQUE : BPI, UNE DESTINATION DE SÉJOUR




-  Maintenir l'identité du paysage et en assurer la promotion
-  Organiser et capter les flux touristiques pour conforter l'offre d'hébergements
-  Anticiper le devenir de P&V
-  Renforcer l'attractivité des communes à fort potentiel touristique
-  Optimiser le développement de la base de loisirs et de son camping («du loisirs vers le tourisme»)
-  Développer l'offre «tourisme gastronomique» / terroir
-  Développer les activités de «pêche» sur la Touques par des aménagements adaptés
-  Développer des connexions douces de Pont-l'Évêque vers la CCTA
-  Développer l'offre à destination de groupes en lien avec Calvados Expérience et diversifier l'offre d'animations

SYNTHÈSE DES ENJEUX : PROPOSITION D'INVARIANTS

RENFORCER L'ARMATURE TERRITORIALE, VECTRICE D'UNE IMAGE DE QUALITÉ



RENFORCER L'ARMATURE TERRITORIALE, VECTRICE D'UNE IMAGE DE QUALITÉ

-  Pôle structurant à conforter comme locomotive, vitrine mais aussi porte d'entrée principale du territoire
-  Pôles secondaires à affirmer : renforcer l'économie résidentielle
-  Capturer et organiser les flux touristiques et économiques dont bénéficie la CCTA : hiérarchie du réseau viaire, signalétique, qualité des bourgs

S'appuyer sur l'attractivité de l'A13 pour développer l'économie locale :

- Organiser une montée en gamme de l'offre immobilière
- Diversifier l'offre immobilière vers une économie plus tertiaire
- Augmenter les exigences de qualité des constructions en ZA
- Renforcer le positionnement du territoire sur les secteurs de la construction, logistique et commerce Be to Be

Conforter l'attractivité économique de Pont-l'Évêque pour maintenir l'emploi local

Développer l'attractivité économique du Breuil-en-Auge, porte d'entrée du territoire depuis Lisieux :

- tirer parti du potentiel important de son aire de chalandise sur le commerce de produits locaux
- s'appuyer sur l'attractivité croissante de la commune et de son échangeur sur la RD579

Participer à la structuration de la filière équine :

- conforter la présence des exploitations équines sur le territoire,
- accroître la création d'emplois dans les métiers associés (services, transport, artisanat...)
- éviter l'organisation sous forme de zones d'activités.

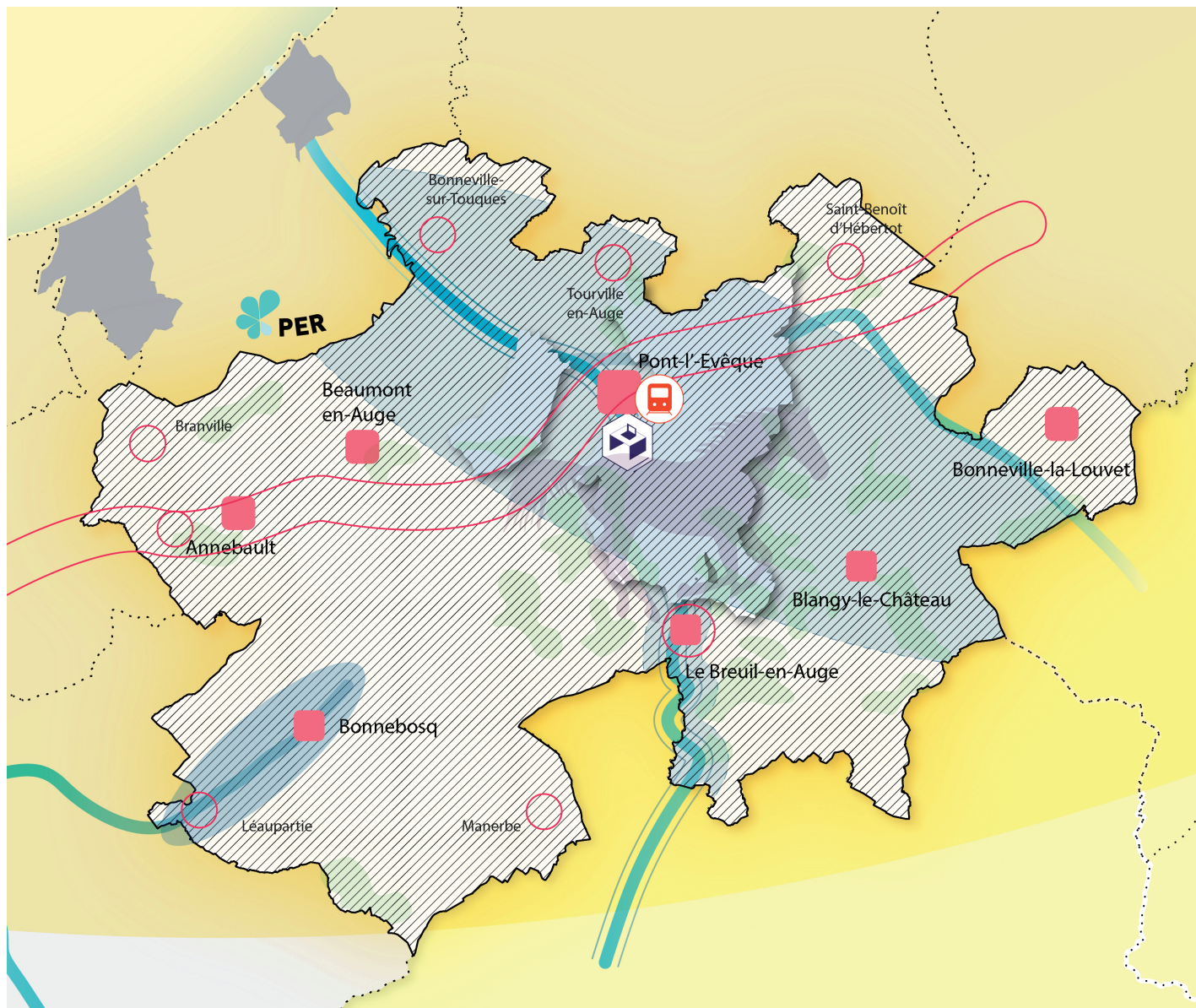
Accompagner l'économie locale «rurale» existante dans le diffus :

- Développement / évolution des activités existantes,
- Qualité des paysages et insertion des constructions,
- Mise en réseau des nombreuses micro-entreprises
- Favoriser l'implantation sur le territoire, d'activités portées par des privés liés au territoire (résidents secondaires notamment), via une communication ciblée et une politique d'accueil qui lève les principaux freins (logements, école, emploi du conjoint, etc.)





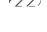
Développer /valoriser les circuits courts émergents et la vente directe :

- en s'appuyant sur les bassins de consommation des métropoles normandes ainsi que les touristes (littoral, visiteurs, passants, etc)
- en s'appuyant sur les marchés hebdomadaires ou du terroir et les commerces installés dans les polarités du territoire comme relais des produits locaux



SYNTHÈSE DES ENJEUX : PROPOSITION D'INVARIANTS PRÉSERVER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DES PAYSAGES




PRÉSERVER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DES PAYSAGES

-  Maintenir et développer les haras qui participent aux spécificités paysagères et « urbaines » du territoire ainsi qu'à l'entretien des paysages
-  Valoriser le télécentre comme outil du dynamisme du territoire + optimisation des flux routiers + soutien à l'entrepreneuriat local
-  **PER** Assurer la pérennité et le développement du système de restauration locale / filière courte
-  Prendre en compte les risques d'inondations
-  Prendre en compte les cavités et mouvements de terrains




Prendre en compte la diversité des paysages qui compose le Pays d'Auge rétro-littoral afin d'en maintenir les principales caractéristiques et prendre en compte les spécificités suivantes :

-  - Prendre en compte les qualités particulières des sites inscrits
-  - Affiner les connaissances liées à la trame verte et bleue du territoire (zones humides, vergers, haies, boisements, etc.)

Trouver un équilibre entre développement, économie foncière et maintien des identités en tenant compte des différentes typologies des villages

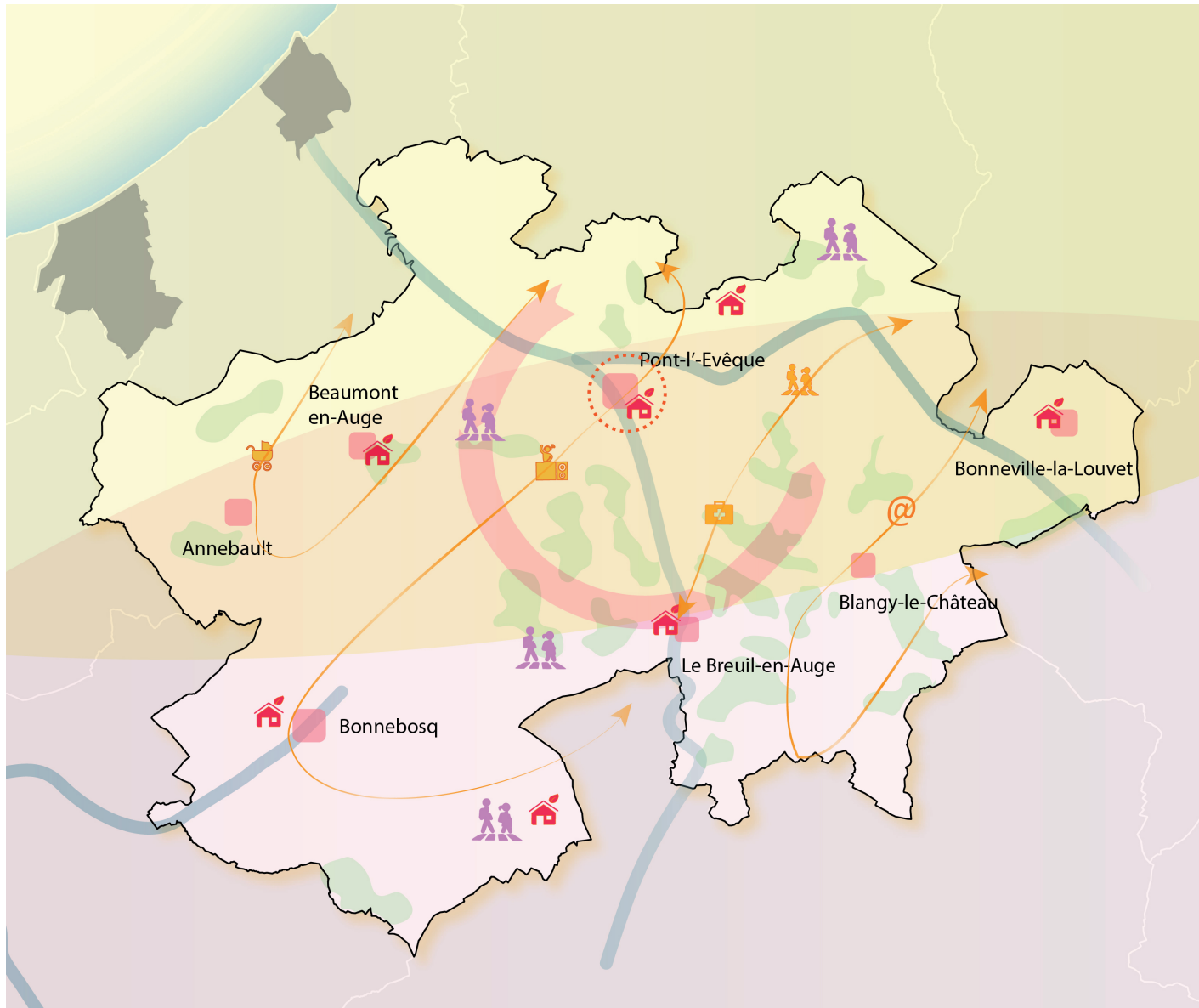
-  **Préserver, valoriser et pérenniser l'activité agricole**
 - Diversifier l'activité vers la production d'énergies (méthanisation, valorisation des haies, etc.)
 - Filières courtes / produits locaux
 - Renommée du territoire
 - etc.

Renforcer / Assurer le maintien de la qualité des entrées du territoire

-  L'A13 : un espace vitrine à exploiter, un traitement paysager à renforcer sur la ZA de Pont-l'Évêque ?
-  Valoriser la gare de Pont-l'Évêque comme porte d'entrée irrigant la CCTA
-  Assurer un niveau de qualité similaire des « bourgs d'entrée » de la CCTA
Mise en place d'une signalétique ?

SYNTHÈSE DES ENJEUX : PROPOSITION D'INVARIANTS

MAINTENIR LE DYNAMISME ET L'ATTRACTIVITÉ DES COMMUNES



MAINTENIR LE DYNAMISME RÉSIDENTIEL DES COMMUNES

Favoriser les parcours résidentiels internes au territoire en assurant une complémentarité des typologies de logements entre les pôles et les communes rurales :

- développer une offre de petits logements pour les personnes âgées et les jeunes décohabitants, notamment dans les pôles
- développer une offre de maisons locatives et primo-accédants pour les jeunes ménages

Lutter contre l'habitat dégradé :

- en favorisant la rénovation énergétique des logements les plus anciens et du bâti de la reconstruction
- en étoffant l'offre de logements à loyers modérés au plus près des services et en complément d'une offre de mobilité adaptée

Assurer un équilibre entre les résidences secondaires et résidences principales sur le territoire et au sein des communes :

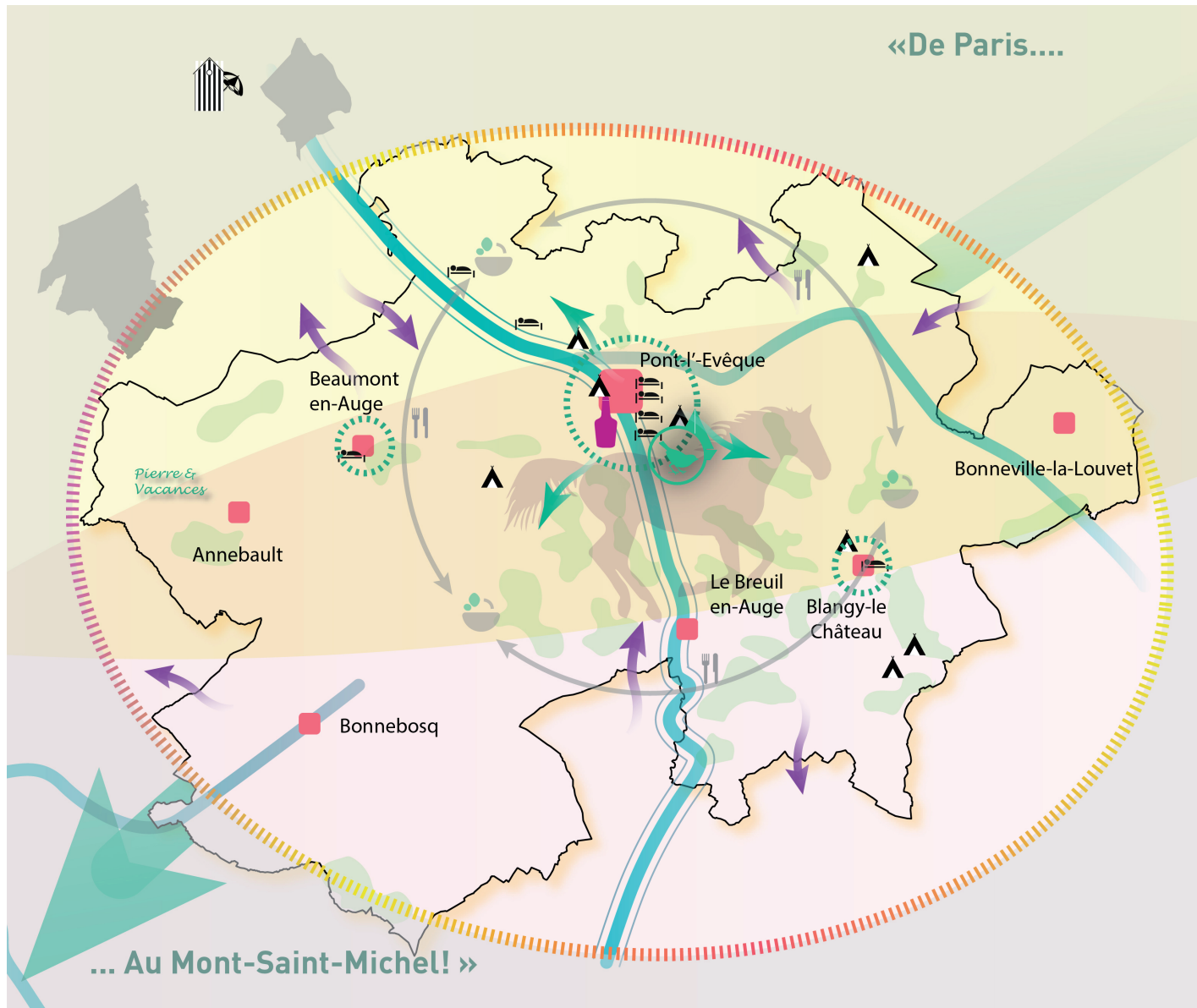
- dynamisme des communes / animation sociale / attractivité
- pérennité des commerces et des équipements
- qualité des paysages et des espaces bâtis
- accessibilité économique du parc pour les actifs locaux

Assurer l'accès aux équipements à l'ensemble de la population :

- Renforcer le maillage en s'appuyant sur les pôles secondaires /proximité
- Conforter / maintenir l'offre d'équipements sur Pont-l'Évêque et en faciliter l'accès à l'ensemble de la population
- Maintenir un service hospitalier sur le territoire et développer l'offre de santé/accompagner le vieillissement de la pop.
- Maintenir et conforter l'offre scolaire et périscolaire
- Compléter l'offre d'accueil petite enfance en cohérence avec les équipements scolaires et la localisation des emplois
- Renforcer l'offre culturelle sur le territoire notamment en spectacle et en s'appuyant sur les projets en cours (bibliobus, boîtes à lire, etc.)
- Améliorer l'accès au numérique
- Renforcer/conforter l'accessibilité des équipements scolaires lors du développement à venir des communes (villages-hameaux ou éclatés)

SYNTHÈSE DES ENJEUX : PROPOSITION D'INVARIANTS

DÉVELOPPER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE : LA CCTA, UNE DESTINATION DE SÉJOUR !



DÉVELOPPER LA VOCATION TOURISTIQUE : LA CCTA, UNE DESTINATION DE SÉJOUR!

Maintenir l'identité du paysage et en assurer la promotion et compléter la politique d'animation par une offre attractive pour les visiteurs afin de créer du passage et participer à la promotion du territoire

Organiser et capter les flux touristiques dont bénéficie la CCTA afin d'augmenter les temps de séjour : un positionnement clair à définir !

Renforcer l'attractivité des communes à fort potentiel touristique :

- Maintenir l'offre de commerces et services
- Assurer un équilibre entre résidences secondaires et principales
- Inciter les communes à valoriser leurs patrimoines et paysages

Maintenir la diversité et la densité de l'offre d'hébergement sur le territoire :

- Conserver une hotellerie de charme, vectrice d'identité et avec des niveaux de gamme différenciés
- Favoriser la réorientation de l'offre «HPA» vers une véritable offre touristique et non loisirs, à commencer par le camping de la base de loisirs
- Anticiper le devenir de la résidence Pierre & Vacances sur le long terme afin de pérenniser l'activité du site

Développer l'offre à destination de groupes en lien avec Calvados expérience qui se développe avec l'ambition d'attirer ces groupes :

- Un équipement autour du fromage qui génère une vraie demande ?
- Des initiatives privées à encourager, en priorité autour de la voie verte ?
- Une offre autour de la base de loisirs ? etc.

Développer l'offre touristique autour de la gastronomie et des produits du terroir :

- Valoriser les produits locaux, organiser leur commercialisation/promotion
- Conserver une offre de restauration de qualité et développer une offre différenciante qui attire les visiteurs : une destination !
- Penser le développement de la base de loisirs dans son ensemble et dans une logique intercommunale, pour en faire un équipement attractif pour les habitants comme pour les visiteurs
- Développer les activités de «pêche» sur la Touques (aménagements adaptés) et valoriser la voie verte pour irriguer le territoire et susciter les initiatives privées
- Développer des connexions douces de Pont-l'Évêque vers la CCTA et ses différents espaces d'intérêt et structurer, sécuriser et valoriser l'offre de randonnée

APPROCHE CONTEXTUELLE,
RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

GRAND PAYSAGE

APPROCHE SPATIALE

POPULATION

HABITAT

ACTIVITÉS ET TISSU ÉCONOMIQUE

TOURISME

DIAGNOSTIC AGRICOLE

ÉQUIPEMENTS

MOBILITÉS

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

SYNTHÈSE DES ENJEUX CROISÉS

ANNEXES

GLOSSAIRE

ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (JOINT EN ANNEXE)

DIAGNOSTIC AGRICOLE COMPLET (JOINT EN ANNEXE)

RAPPORT DES ETUDES ZONES HUMIDES (JOINT EN ANNEXE)

GLOSSAIRE

Déciles (définition INSEE)

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

Indice de jeunesse

L'indice de jeunesse correspond au rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. S'il est supérieur à 1, les moins de 20 ans sont plus nombreux que les plus de 60 ans. S'il est inférieur à 1, le rapport s'inverse, les plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans.

Médiane (définition INSEE)

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

Remarque

De nombreuses grandeurs économiques sont limitées vers le bas et non vers le haut. Par exemple, le salaire horaire est limité vers le bas par le SMIC alors que certains salaires peuvent être très élevés. La moyenne est tirée vers le haut par les salaires élevés, même s'ils sont peu nombreux, et elle est pour cette raison généralement supérieure à la médiane.

Par ailleurs, l'incertitude qui affecte les valeurs extrêmes, en particulier les valeurs élevées, se reporte sur la moyenne mais n'affecte pas la médiane. Celle-ci est de ce point de vue un indicateur plus fiable.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi (indicateur de concentration d'emploi) est le rapport entre le nombre d'emplois dans la zone et le nombre d'actifs ayant un emploi. Il permet de positionner le territoire dans son tissu économique. Si le taux d'emploi est supérieur à 100, le nombre d'emplois offerts sur le territoire est plus important que le nombre d'actifs occupés qu'il héberge. Dans ce cas, on est sur un pôle d'emploi. A l'inverse, si le taux d'emploi est inférieur à 100, le nombre d'emplois proposés localement est inférieur au nombre d'actifs occupés présents sur le territoire. Dans ce second cas, la vocation résidentielle prédomine.